

**TENDANCES RÉCENTES ET SITUATION ACTUELLE DE
L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION DES ADULTES (EdFoA)**



**Rapport national de la République
d'Haïti**

Sous la coordination de **Jean Luc TONDREAU**,
Spécialiste de Programme Éducation
Commission nationale haïtienne de coopération avec l'UNESCO

avril 2008

**TENDANCES RÉCENTES ET SITUATION ACTUELLE DE
L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION DES ADULTES (EdFoA)**

Rapport national de la République d'Haïti

Commission nationale haïtienne de coopération avec l'UNESCO (CNHCU)

Coordonnateur : Jean Luc Tondreau

Groupe de travail :

Joseph Gustave Charles (MENFP)

Jn Jacques Fréro Dumèle (INFP)

Nancy Dantéïde Durané (SEA)

Serge François (MAST)

René Jacquet (INFP)

Yvon Joseph (SEA)

Jean René A. Nicolas (MAST)

1. APERÇU GENERAL DE LA SITUATION DANS LE PAYS

Située dans la partie ouest de l'île d'Haïti, la République d'Haïti s'étend sur une superficie de 27 750 km². L'ensemble du territoire est marqué par un relief accidenté comportant des massifs montagneux. 60 % des terres présentent des pentes supérieures à 20 %, qui se terminent en bordure de mer, par de rares plaines offrant parfois par de belles plages qui constituent une base pour l'industrie touristique. Avec un climat tropical, le pays connaît une saison pluvieuse s'étendant de mai à novembre, caractérisée par des pluies torrentielles et parfois d'ouragans cycloniques, mais favorable à la pratique des cultures vivrières et maraîchères et des cultures de rente, principalement le café, le cacao et la canne à sucre. On assiste cependant, depuis plusieurs décennies, à une grave dégradation de l'environnement causée par une coupe anarchique du bois dans les zones jadis luxuriantes. On estime la couverture forestière à moins de 2% actuellement, et chaque année quelque 40 millions de tonnes de terre arable s'en vont irréversiblement à la mer du fait de l'érosion des sols.

1.1. Caractéristiques de la population haïtienne

Au recensement général de la population et de l'habitat de 2003, Haïti comptait une population de 8 373 750 habitants. Près de soixante pour cent de la population de l'ensemble du pays (59,2 %) vivent en milieu rural.

La population haïtienne présente une structure jeune. Plus de la moitié de la population ont moins de vingt et un (21) ans. Les personnes âgées de moins de quinze (15) ans représentent 36,5 % de la population, celles de 15 à 64 ans 58,3 %, tandis que la population âgée de 65 ans et plus est de 5,1 % d'après les chiffres publiés par l'Institut haïtien de statistique et d'informatique (IHSI).

La moitié de la population est constituée de femmes. Une légère différence s'observe aux âges actifs particulièrement entre dix (10) et trente neuf (39) ans. Au niveau des milieux de résidence, cet excédent est beaucoup plus prononcé avec 86 hommes pour 100 femmes en milieu urbain et 98 hommes pour 100 femmes en milieu rural. Cent pour cent de la population haïtienne parlent le créole qui est, à coté du français, langue officielle du pays. Même si la majorité des activités officielles ainsi que la scolarisation utilisent le français plus que le créole.

– Population des personnes âgées (60 ans et plus)

Les personnes âgées, dont près de soixante douze pour cent (71,9 %) vivent en milieu rural, représentent 7,4 % de la population totale. La proportion des femmes âgées est supérieure à celle des hommes (53,3 % contre 46,7 %). Près de quatre vingt pour cent des personnes âgées, en majorité des femmes, ne savent ni lire ni écrire et seulement 13,5 % d'entre elles ont atteint le niveau primaire. Sur l'ensemble de la population des personnes âgées, 61,8 % sont des chefs de ménage. Ces derniers représentent 21,3 % de l'effectif total des chefs de ménage du pays. Parmi ces chefs de ménage âgés, on enregistre 235 130 actifs occupés, constitués presque tous (92,6 %) de travailleurs indépendants.

– Population des personnes handicapées

Cette catégorie représente environ 1,51 % de la population totale du pays. Sa répartition par grand groupe d'âges est la suivante : 10,9 % sont âgés de moins de quinze (15) ans, 57,5% de 15 à 64 ans et 31,5% de 65 ans et plus. Plus de 65% de la population des personnes handicapées vivent en milieu rural. 69,4 % de cette population n'ont aucun niveau

d'instruction : seulement 18,6 % ont atteint le niveau primaire, 9,6 % le niveau secondaire et moins d'un pour cent (0,5 %), le niveau universitaire.

1.2. Education

Le degré d'alphabétisme de la population de dix (10) ans et plus est de 61,0 % dans l'ensemble du pays. Il est plus élevé chez les hommes que chez les femmes : 63,8 % contre 58,3%. Le degré d'alphabétisme est de loin meilleur en milieu urbain qu'en milieu rural (80,5 % contre 47,1 %)

Sur l'ensemble de la population âgée de cinq (5) ans et plus, 37,4 % n'ont aucun niveau, 35,2 % ont atteint le niveau primaire, 21,5 % le niveau secondaire et la proportion des personnes ayant le niveau universitaire n'est que de 1,1 % (1,4 % d'hommes contre 0,7 % de femmes).

Au cours de l'année académique 2001-2002, 45,9 % de la population âgée de 6 à 24 ans ont fréquenté un établissement scolaire ou universitaire. Par ailleurs, les chiffres indiquent très peu de différence entre les garçons (46,6 %) et les filles (45,3 %).

1.3. Caractéristiques économiques

1.3.1. Population active

Dans l'ensemble du pays, la population active représente 54,4 % des personnes de quinze (15) ans et plus. Pour la population de dix (10) ans et plus, ce taux est de 47,7 %. Par rapport au sexe, ces taux sont respectivement de 65,5 % et 56,9 % pour les hommes et de 46,4 % et 39,3 % pour les femmes. Ils varient également suivant le milieu de résidence : 50,0 % et 43,3% en milieu urbain et 57,8 % et 50,9 % en milieu rural.

1.3.2. Population inactive

Le taux d'inactivité de la population d'Haïti est de 51,1 %. On compte plus d'inactifs parmi les femmes (59,3 %) que chez les hommes (42,1 %). Les élèves et étudiants dominent les inactifs (57,1 %) suivis des personnes au foyer (25,7 %).

1.3.3. Branches d'activité économique

Moins de cinquante pour cent des actifs occupés (49,6 %) dont 93,3 % en milieu rural se concentrent dans la branche « Agriculture, sylviculture, élevage, chasse et pêche » dominée surtout par les hommes. La branche « Commerce de gros et de détail » dominée surtout par les femmes vient en second rang avec une proportion de 25,3 %. Indépendamment du milieu de résidence, les femmes restent majoritaires dans la branche « Commerce de gros et de détail » avec 69,2 % en milieu urbain et 88,0 % en milieu rural.

1.3.4. Occupation principale

Près de cinquante pour cent de la population active occupée de l'ensemble du pays travaillent comme « agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche ». D'autres, 23,4 % et 11,2 %, sont occupés respectivement comme « personnel des services et vendeurs de magasin et de marché » et comme « artisans et ouvriers des métiers de type artisanal ». En milieu urbain, parmi les actifs occupés, certains travaillent comme « personnel des services et vendeurs de magasin et de marché » (35,7 %) et d'autres comme « artisans et ouvriers des métiers de type artisanal » (21,0 %) alors qu'en milieu rural, ils sont surtout constitués de travailleurs agricoles (71,6 %).

1.3.5. Situation dans l'occupation

Les actifs occupés de l'Ensemble du Pays sont essentiellement des travailleurs indépendants (82,1 %), suivis de loin par les « employés » (12,7 %) et les aides familiaux (2,2 %). Quels que soient la situation dans l'occupation et le milieu considéré, les femmes sont moins représentées que les hommes, à l'exception des catégories « indépendant » et « aide familial » en milieu urbain.

2. POLITIQUES, LEGISLATION ET FINANCEMENT

2.1. Contexte général

La formation professionnelle s'adresse à tous ceux qui ont atteint leur majorité et poursuit un objectif double : développement de la personne et développement économique. De ce fait elle définit la vocation de l'EdFoA et, à cette fin, s'inscrit en plein dans le champ de ses interventions.

Les premières initiatives formatives datent de l'après indépendance nationale (1804) et expriment la volonté des dirigeants de pourvoir à la formation d'une main d'œuvre qualifiée. Il y a lieu de retenir les périodes ou dates suivantes :

- 1807 – 1820 : le roi Henri Christophe mit en place dans son système éducatif des programmes de formation professionnelle pour les filles, et une école des arts et métiers destinée à accueillir les élèves sortants du primaire pour une formation qualifiante ;
- 1846 : la Maison centrale fut fondée par le président Jean Baptiste Riché pour inculquer l'apprentissage d'un métier aux prisonniers. Cet établissement fut transformé par la suite en un centre professionnel pour enfants désœuvrés ;
- 1860 : les écoles dites spéciales furent créées dans certaines villes du pays. C'étaient des écoles de degré intermédiaire d'une durée de 4 ans, et relevant d'une catégorie intercalée entre le niveau primaire et les classes humanitaires. A partir de 1915, elles devinrent la base des écoles professionnelles publiques actuelles ;
- 1906 : la loi de septembre promulguée sous le président Nord Alexis ouvre l'école des filles « Élie Dubois » avec la mission de permettre aux jeunes filles d'acquérir des connaissances pratiques en arts ménagers ;
- 1919 : une des susdites écoles spéciales devient l'école professionnelle J.B. Damier à Port-au-Prince ;
- 1930 : début de la création des écoles professionnelles à l'initiative de la Congrégation des Salésiens, l'Ecole nationale des arts et métiers (ENAM) à Port-au-Prince (1930), Fondation Vincent au Cap Haïtien (1955) et CEDAM aux Cayes (1980).
- 1970- 1990 : deux décennies caractérisées par un grand intérêt des pouvoirs en place pour la formation professionnelle.

2.2. Cadres législatifs, politiques et administratifs de l'EdFoA

En Haïti, l'EdFoA se base sur plusieurs textes de lois, décrets et arrêtés. Il convient de citer, entre autres :

- a. l'arrêté présidentiel de 1958 créant l'Office national d'éducation communautaire (ONEC). Cet instrument envisageait particulièrement la réorganisation des écoles du soir pour adultes en Haïti ;
- b. le décret du 9 octobre 1973 créant l'Institut national de la formation professionnelle (INFP) et le Centre pilote de formation professionnelle (CPFP). Ce décret attribue à l'INFP la mission de coordonner et d'animer les activités de formation professionnelle et de formation continue et d'assister les entreprises dans l'amélioration de leur productivité. Le CPFP avait, lui, la mission de réaliser des tâches de formation.
- c. l'Office national d'alphabétisation et d'action communautaire (ONAAC) — début des années 70 — remplace l'ONEC avec les mêmes objectifs mais avec la perspective d'atteindre une plus large couche de la population. L'ONAAC aura vécu jusqu'en 1986 pour être remplacé par l'Office national pour la participation et l'éducation Populaire (ONPEP) ;
- d. le décret du 24 novembre 1983, s'inspirant de celui du 28 août 1967 redéfinit et renforce le cadre d'intervention du ministère des Affaires sociales et du travail (MAST). Le chapitre VII du décret décrit les attributions de la Direction de la main-d'œuvre de ce ministère comme une direction technique. L'article 57, en son alinéa 8, stipule que cette direction a pour objectif de promouvoir la formation professionnelle et d'inculquer les connaissances techniques indispensables à tout travailleur.

Cette direction de la main-d'œuvre, en tant qu'organe technique et administratif, organise cette formation via le service de la formation professionnelle (article 46) qui est chargé de :

- réaliser l'éducation et la formation professionnelle;
- favoriser son perfectionnement technique afin de lui assurer une meilleure position au sein de l'entreprise ;
- promouvoir dans les établissements industriels, commerciaux et agricoles le développement rationnel des programmes d'apprentissage ;
- assurer le contrôle des centres de formation professionnelle ;
- favoriser par tous les moyens la création de centres dispensant le soir des cours de formation professionnelle pour adultes.

Toujours traitant de la formation, l'article 47 du décret crée le service d'éducation ouvrière au sein de cette même direction. Ce service est chargé de :

- élaborer des programmes d'éducation ouvrière sous l'aspect social, économique, pédagogique et administratif ;
- entreprendre des enquêtes tendant à déterminer le niveau culturel de la classe laborieuse en vue de l'établissement des centres d'éducation ouvrière basée sur des méthodes susceptibles d'assurer la formation professionnelle et éducative des travailleurs;
- participer efficacement à la campagne nationale de la lutte contre l'analphabétisme de la classe laborieuse ;

- e. le décret du 23 octobre 1984 portant sur la réorganisation du ministère de l'Éducation nationale. Ce décret crée les ***directions centrales techniquement déconcentrées***. A ce titre, la direction de l'enseignement technique du ministère disparaît au profit de l'INFP qui devient ainsi une direction centrale techniquement déconcentrée dépendant de la Direction générale du ministère de l'éducation nationale. L'INFP reçoit alors comme mission spécifique « ***d'œuvrer à la mise en place du Système national de formation professionnelle (SNFP) en assurant la coordination de toutes les actions de formation dans les secteurs public et privé*** ».

Ce décret place, par ailleurs, sous l'autorité de l'INFP, le CPFPP ainsi que les écoles d'enseignement technique et professionnel qui dépendaient auparavant de la direction de l'enseignement technique et professionnel du ministère. Il fait en outre de l'INFP l'organe spécialisé du ministère de l'éducation nationale en charge du dossier de l'enseignement technique.

- f. le décret du 24 février 1984, relatif au Code du travail, fixe l'âge minimum pour être admis en apprentissage professionnel à 14 ans ;
- g. le décret du 14 mars 1985, principal outil d'organisation et de régulation de la formation professionnelle, fixe les normes de la formation professionnelle en spécifiant les types et modes de formation, les niveaux de qualification professionnelle, les catégories de formation professionnelle, la structure et les attributions de l'INFP. Ledit décret fait de la formation professionnelle un droit du citoyen haïtien quels que soient son niveau d'instruction et de qualification, son métier, sa situation dans l'emploi et la branche où il exerce son activité économique.

Ce même décret organise la formation professionnelle de quatre manières, suivant les objectifs, les niveaux de qualification visés et la population à laquelle elles s'adressent, soit : la formation initiale, le perfectionnement, le reclassement, la réhabilitation.

D'après ce décret, les divers programmes de qualification doivent favoriser la promotion sociale ainsi que l'avancement à des niveaux de qualification plus élevés. La formation professionnelle se fait donc sur cinq niveaux, le premier renvoyant au second et ainsi de suite : le niveau semi qualifié ; le niveau qualifié ; le niveau hautement qualifié ; le niveau des cadres moyens ; le niveau technicien ou des travailleurs possédant un haut niveau de technicité et des capacités de direction, de coordination, de décision et de conception.

Le décret distingue plusieurs catégories d'établissements de formation professionnelle: centre de formation professionnelle, écoles d'enseignement professionnel, lycées d'enseignement technique. Il traite, entre autres, des missions et attributions de l'INFP qui doit gérer et développer la formation professionnelle permanente dans les domaines de sa compétence, d'harmoniser et de coordonner les divers moyens de formation professionnelle existant en accord avec les instances concernées. Par l'article 31, il place sous la tutelle de l'INFP tous les établissements publics de formation professionnelle relevant du ministère de l'éducation nationale et par l'article 32 la supervision des établissements privés de formation professionnelle et d'enseignement technique en vue « d'assurer le respect des normes concernant la structure des programmes, la qualification du personnel et la certification des qualifications »

En fin, le décret définit la structure de l'institut national de formation professionnelle: Direction Générale — direction de la planification — coordination des opérations — Direction de l'Administration. Un comité d'orientation des politiques et des programmes est chargé de donner des avis sur les activités de l'institut ;

- h. le décret du 8 mai 1989, qui vise à corriger les déséquilibres intra et inter régionaux. Il privilégie l'éducation comme instrument de développement socioéconomique définissant la mission et les attributions du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS), devenu en 2006 ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP). Son article 16 définit en ces termes les devoirs des directions d'enseignement : concevoir, élaborer et organiser à l'échelle nationale un système de gestion et d'administration rationnel de chaque secteur respectif en vue du plein rendement des établissements relevant de son degré d'enseignement. L'esprit de l'article renvoie aux dispositions suivantes :
- révision du système ;
 - élaboration de projets ;
 - établissement des normes ;
 - contrôle et inspections des établissements scolaires en général ;
 - organisation des examens nationaux ;
 - établissement des programmes annuels et le temps à mettre pour les parcourir ;
 - recyclage des maîtres ;
 - révision des pédagogies adaptées aux divers niveaux d'enseignement.

2.3. Structure et mode de gestion de la formation professionnelle

Plusieurs entités interviennent dans le secteur de l'EdFoA de manière parallèle. Elles sont présentées au point 3.1.1 : Institutions de gestion et de coordination.

3. QUALITE DES SERVICES D'EDUCATION ET DE FORMATION DES ADULTES : OFFRE, PARTICIPATION ET ACQUIS

3.1. Offre d'EdFoA et cadres institutionnels

3.1.1. Institutions de gestion et de coordination

Comme on a pu le constater à partir des cadres **législatifs, politiques et administratifs de l'EDFOA**, l'offre de formation émane d'une multiplicité d'institutions. Sauf que le décret du 14 mars 1985, fait de l'Institut national de formation professionnelle (INFP) l'organe recteur du Système national de formation professionnelle (SNFP). Ces institutions sont les suivantes :

- le ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP), ayant sous sa tutelle :

- l’Institut national de formation professionnelle (INFP) ;
- le Service de l’éducation non formelle ;
- le Service des centres d’éducation familiale ;
- le ministère des Affaires sociales et du travail (MAST) qui agit dans ce secteur à travers la Direction de la main d’œuvre et ses unités qui contrôlent le Service de d’éducation ouvrière et celui de la formation professionnelle ;
- le ministère des Travaux publics, transports et communications (MTPTC) ;
- Le ministère de l’Agriculture, des ressources naturelles et du développement rural (MARNDR) qui est chargé de former les ouvriers agricoles ;
- le ministère de la Santé publique et de la population (MSPP) qui s’occupe de la formation des agents de santé communautaire et des sages femmes ;
- le ministère du Tourisme ;
- la secrétairerie d’État à l’Alphabétisation (SEA) ;
- le ministère de la Jeunesse, des sports et du service civique (MJSSC), chargé de la formation des agents de service civique, des animateurs sportifs et des agents d’animation communautaire ;
- certaines ONG.

Il n’existe pas de passerelles entre les approches formelles elles-mêmes ni entre celles-ci et les approches dites non formelles. Tous les types d’interventions dans l’EdFoA sont cependant sanctionnés par un parchemin décrivant le profil de sortie de chaque récipiendaire.

3.1.2. Programmes d’EdFoA mis en œuvre

3.1.2.1. Les programmes de l’INFP

L’Institut national de formation professionnelle (INFP) dispense trois types de formation destinée aux adultes. Il s’agit des programmes de formation formelle, des programmes de formation non formelle et d’un programme d’accompagnement et d’appui aux institutions demandeuses.

i. Des programmes de formation formelle

Ces programmes sont opérationnalisés par les centres de formation professionnelle appartenant à trois catégories, en fonction du *profil d’entrée des postulants, de la complexité des compétences à acquérir et du niveau de responsabilité professionnelle des sortants*. Il convient de distinguer :

- **les établissements d’enseignement technique (EET)** pour la formation des **techniciens**. Les apprenants qui ont accompli avec succès trois (3) années d’études reçoivent un **diplôme de technicien** ;
- **les établissements d’enseignement professionnel (EEP)** pour la formation **d’ouvrier qualifiés (OQ)**. Les apprenants qui ont accompli avec succès trois (3) années d’études reçoivent un **brevet d’aptitude professionnelle (BAP)** ;

– **les centres ménagers (CM)** pour la formation d'**ouvriers spécialisés (OS)**. Les apprenants qui ont accompli avec succès deux années d'études reçoivent un **certificat d'aptitude professionnelle (CAP)**.

Ces centres sont au nombre de 112 dont 15 publics, 19 subventionnés et 78 privés. Il est difficile de les classer par catégorie. Il faut aussi souligner que généralement les centres du secteur industriel se retrouvent dans le public tandis que ceux du privé se retrouvent dans le secteur tertiaire. Cette situation s'explique par le fort coût des investissements pour implanter un centre industriel.

ii. Des programmes de formation non formelle

La formation non formelle est dispensée par le service de formation mobile (FM) de l'INFP, avec pour principal objectif de répondre aux besoins du secteur informel. La FM s'adressait aux populations des zones péri-urbaines défavorisées et des milieux ruraux caractérisés par un faible niveau d'éducation et trop éloignés des centres de formation.

Très différente de la formation formelle traditionnelle, la formation mobile se distingue par :

- son caractère totalement pratique (*les activités d'apprentissage se déroulent essentiellement en chantier ou en atelier*) ;
- sa pédagogie individualisée ;
- une organisation de proximité, en ce sens que les formateurs, le matériel et les équipements vont rejoindre les populations désignées dans leurs lieux d'activités ;
- un horaire flexible s'adaptant à la réalité du groupe ;
- des programmes sur mesure (*besoins spécifiques et niveau du groupe*). Ce sont des programmes courts, de durée moyenne comprise entre 100 et 300 heures.

Ainsi, ont été formés :

- aux techniques de maçonnerie, charpenterie, hydraulique et de travaux des métaux des étudiants de l'école moyenne d'agriculture de Papaye (département du Centre) ;
- dans le secteur de la construction des jeunes de Dame Marie (département de la Grand'Anse) et des Baradères (département des Nippes) ;
- dans la production et la réparation de matériels agricoles des jeunes de St Raphaël (département du Nord) ;
- en maintenance et gestion de système d'adduction d'eau potable un groupe de jeunes de Barreau aux environs de Baïnet (département du Sud-Est) ;
- des groupes de jeunes de Cité Soleil (département de l'Ouest), etc.

Le service de formation mobile a également accueilli en habilitation professionnelle le premier contingent de militaires démobilisés, dans la deuxième moitié des années 90. Cette expérience avec la FM s'est arrêtée à partir de 2001, faute de moyens financiers pour répondre aux multiples demandes provenant de toutes les régions du pays (*institutions caritatives, groupements paysans, associations de jeunes des zones urbaines défavorisées...*)

iii. Programme d'accompagnement et d'appui aux institutions demandeuses

1. PARQE, 2004 – 2007

En 2004, l'INFP a signé un accord de partenariat avec le programme d'appui au renforcement de la qualité de l'éducation (PARQE) sur la composante II qui concerne les

élèves suragés. L'INFP s'est donc engagé à fournir son appui dans la planification et la mise en œuvre de cette composante. Ses tâches consistaient à :

- planifier les modalités d'interventions pédagogiques et les ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet ;
- assurer l'organisation de la formation et des ressources physiques et matérielles ;
- assurer le suivi et l'évaluation des formations.

De 2004 à 2007, environ 500 élèves suragés, de 11 à 26 ans, ont été formés puis certifiés dans dix spécialités : coupe et confection mixte ; restauration et service ; pâtisserie commerciale ; mécanique motocyclette ; électricité automobile ; menuiserie ; maçonnerie grosses œuvres ; production arboricole, avicole et de conservation ; entretien de véhicules et réparation de freins ; entretien et réparation de machines à coudre.

2. OIM, 2005- 2006

L'INFP a également signé un contrat de prestation de service, en 2005-2006, avec l'Organisation internationale des migrations (OIM) pour l'habilitation et l'insertion professionnelle des jeunes réputés membres des gangs armés de la commune des Gonaives (département de l'Artibonite).

3. IDEJEN, 2007

Sur demande d'une ONG dénommée IDEJEN, prenant comme références les plans d'études de 500 heures réalisés pour le compte du PARQE, ainsi que ceux de 900 heures réalisés par la commission scolaire Marie Victorin du Québec, l'INFP a élaboré de nouveaux programmes de durée variable en fonction des caractéristiques du public cible et de la finalité du projet. Ces programmes, basés sur l'approche par compétence (APC), sont classés au premier niveau dans le cursus de formation professionnelle, et sont sanctionnés par une attestation d'aptitude professionnelle (AAP).

4. .SEA, 2008, projet d'insertion en cours

L'INFP fournit à la secrétairerie d'Etat à l'Alphabétisation (SEA) un appui technique au niveau de la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la deuxième phase du projet d'insertion de 7 000 nouveaux alphabétisés de l'arrondissement de Baïnet, dans le département du Sud-est. Il s'agit de:

- déterminer les besoins de formation dans des domaines professionnels générateurs de revenus identifiés à partir de l'analyse des besoins socio-économiques et des opportunités d'insertion existant au niveau de l'arrondissement de Baïnet ;
- élaborer le cadre curriculaire de la formation adaptée aux besoins identifiés (programmes, modules, guides d'accompagnement et autres instruments..) ;
- déterminer le dispositif opérationnel et de gestion appropriée à la formation prévue (espaces de formation, accès au matériel de support, structures de prise en charge etc....) ;
- assurer l'identification, le recrutement et la formation des formateurs notamment en ce qui a trait à la démarche complémentaire de formation/insertion retenue dans le cadre de ce projet ;
- déterminer et appliquer, de concert avec les différents partenaires (SEA, UNESCO et AECI), les mécanismes de suivi et d'évaluation des actions de formation ;

- concevoir et formuler un dispositif d’insertion destiné en priorité aux jeunes formés par le projet;
- assurer, en collaboration avec les autres partenaires du projet, une expérimentation du dispositif d’insertion;
- procéder, suivant une approche participative incluant les bénéficiaires, à une évaluation de la stratégie de formation-insertion afin de dégager des pistes pour un renforcement du volet d’insertion.

3.1.2.2. Autres institutions offrant l’EdFoA sous la tutelle du MENFP

i. Les centres d’éducation non formelle

Ces centres reconnus par le système éducatif national comme des écoles du 3^e temps sont aussi appelés « centres du soir ». Ils fonctionnent dans les locaux de certaines écoles nationales, entre 5 heures et huit heures du soir. Ils sont destinés à deux groupes de marginaux (des adolescents issus de milieux pauvres et placés en domesticité dans les centres urbains ou de jeunes adultes en situation économiques précaires). Mais l’ensemble des apprenants fréquentant ces centres sont des élèves surâgés, c’est-à-dire, qui ont largement dépassé l’âge normal de scolarisation primaire.

1. Sur le plan pédagogique

Malgré le problème de disparité dans la clientèle, ces écoles utilisent encore le programme officiel prévu dans le curriculum des deux premiers cycles de l’école fondamentale correspondant au niveau primaire. Ce programme n’est adapté ni aux besoins, ni aux attentes, ni aux réalités de ces catégories d’apprenants. De plus, la quasi-totalité pour ne pas dire tous les agents oeuvrant dans les écoles du soir publiques (superviseurs, responsables, moniteurs) n’ont pas bénéficié de formation pédagogique ni professionnelle.

2. Sur le plan administratif

Le manque de matériel didactique et l’absence d’électricité dans la majorité de ces écoles font que ces centres travaillent de manière anarchique et dispensent seulement deux heures d’enseignement par jour; ce qui est vraiment insuffisant par rapport à la moyenne de temps de classe journalier.

3. Sur le plan éthique, professionnel et moral

Certains des agents oeuvrant dans les écoles du soir (écoles nationales) se font remplacer (après avoir empoché leur salaire annuel par le biais d’un service de crédit quelconque) par des individus très peu formés à qui ils versent un pitance bimensuelle ou trimestrielle.

ii. Les centres d’éducation familiale

Environ 140 centres d’éducation familiale fonctionnaient en Haïti en 2007. Ce nombre est réparti à travers neuf des dix départements scolaires du pays, sauf dans le Sud’Est. Les démarches sont en cours pour l’établissement des CEF dans ce département.

Les étudiantes sont admises à tous les niveaux : de l’analphabétisme total jusqu’à la classe de première (Rhéto). Jusqu’à présent, la clientèle de ces centres est féminine, des

jeunes filles âgées de 18 à 25 ans. La formation dure 3 ans. Un certificat d'aptitude professionnelle et technique couronne ce cycle d'études à la fin d'un examen officiel.

D'après une petite enquête menée lors des examens des CEF de juillet 2003, il a été constaté que la plupart des locaux sont en mauvais état. Il y a des Centres, même quand ils existent physiquement, qui ne disposent d'aucun moyen de fonctionnement. N'ayant aucun budget, ils ne peuvent rien acheter. Pas de matériels pédagogique/didactiques tels que machine à coudre, four à gaz, tables de travail, ciseaux, bristol, tissus, etc.

3.1.2.3. Direction de la main-d'œuvre du MAST

i. Service de la formation professionnelle

A travers ce service, le ministère des Affaires sociales et du travail (MAST) assure l'enseignement et la supervision de 24 disciplines ou métiers. Il réalise des évaluations à travers toute la République d'Haïti et délivre des certificats d'aptitude professionnelle (CAP) aux participants à ce secteur de l'EdfoA qui remplissent les conditions requises. Cet enseignement couvre généralement une période d'une année.

Les programmes sont établis par les techniciens du MAST. Les tests d'évaluation et la correction relèvent du service de la formation professionnelle. Au départ, ce service avait la gestion de 10 centres de formation professionnelle publics pendant qu'il supervisait et contrôlait un total de 172 écoles professionnelles privées.

Les centres de formation placés sous le contrôle et la supervision de cette structure étatique dispensaient des cours théoriques et pratiques dans les disciplines suivantes : *ébénisterie – plomberie – mécanique auto ; électricité – soudure – petite mécanique ; charpenterie – maçonnerie – coupe masculine ; coupe féminine – broderie – pastillage ; cosmétologie – crochet – art floral ; cuisine/pâtisserie – décoration de table – artisanat ; réfrigération – électronique – dactylographie ; électricité auto – électricité industrielle – mécanique industrielle.*

Les enquêtes et inspections réalisées par la direction de la main-d'œuvre du MAST, de 2000 à 2007, révèlent les données suivantes qui illustrent la variation de ce type d'offre d'EdFoA:

2000 – 2001	-----	199 centres
2001 – 2002	-----	208 centres
2002 – 2003	-----	196 centres
2003 – 2004	-----	181 centres
2004 – 2005	-----	225 centres
2005 – 2006	-----	145 centres
2006 – 2007	-----	161 centres

La précarité de la situation économique du pays n'a pas encore permis au MAST de rouvrir ces centres de formation professionnelle fermés à partir de son budget ordinaire. Cette situation est très préoccupante lorsqu'on considère que la majorité des étudiants de ces centres et écoles étaient des jeunes filles et femmes.

ii. Service d'éducation ouvrière

Par ailleurs, le service d'éducation ouvrière de la direction de la main-d'œuvre envoie dans les manufactures, usines et autres des techniciens qui instruisent les ouvriers de leurs droits et devoirs en vue de garantir des rapports cordiaux entre eux et les patrons. Cette démarche cherche à préserver une certaine stabilité au sein du corps social. C'est le code du travail qui fournit la matière à étudier. Les visites des lieux se font 3 fois par semaine selon les zones géographiques et le nombre d'établissement de travail.

3.2. PARTICIPATION à l'EdFoA

3.2.1. Données statistiques de la participation

3.2.1.1. Services de la formation professionnelle du MAST

La direction de la main-d'œuvre qui est chargée de planifier les programmes et d'organiser les examens de fin d'études professionnelles a pu établir ainsi, approximativement, la fréquentation des centres et écoles placés sous son contrôle.

Tableau 1.- Fréquentation des centres et écoles sous contrôle de la direction de la main-d'œuvre

Année	Nombre de centres	Nombre d'Inscrits	Nombre de certifiés
2000 - 2001	199	5263	4070
2001 - 2002	208	5937	4729
2002 - 2003	196	6835	4728
2003 - 2004	181	5070	4018
2004 - 2005	225	5434	2888
2005 - 2006	145	3602	2457
2006 - 2007	161	3994	2499

La formation dispensée dans ces centres étant de courte durée (12 mois), la direction de la main-d'œuvre du MAST a pu établir ci-dessous, par discipline, de 2000 à 2007, le nombre de certifiés.

Tableau 2.- Nombre de certifiés par disciplines pour les 7 dernières années académiques

Disciplines	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Coupe féminine.	1510	1748	1792	1273	797	632	745
Broderie	36	92	24	23	34	5	15
Cuisine - pâtisserie	1241	1594	1355	1441	1176	892	853
Pâtisserie commerciale	13	11	----	20	14	12	----
Décoration de pâtisserie	96	127	86	127	100	94	89
Pastillage	----	4	25	9	2	8	---
Cosmétologie	879	738	1086	746	563	662	519
Art floral	37	58	83	47	47	33	28
Coupe masculine	23	28	39	35	22	5	22
Artisanat	----	5	----	---	----	----	---
Crochet	----	19	48	30	35	15	9
Mécanique auto	49	63	33	80	----	3	13
Mécanique industrielle	----	----	----	14	12	---	---
Ferronnerie	8	13	----	----	2	---	2

Plomberie	33	101	81	57	47	46	77
Ebénisterie	----	11	10	5	1	3	10
Technique de bâtiment	44	4	---	8	15	--	18
Electricité domestique	59	57	37	24	9	35	73
Electricité industrielle	4	3	---	27	3	2	----
Dactylographie	19	2	12	5	4	---	1
Réfrigération	2	25	11	15	5	10	14
Electricité Auto	11	26	----	25	----	----	----
Carrelage	---	----	----	4	----	----	----
Soudure	6	----	6	3	----	----	----
Electronique	----	----	----	----	----	----	11
	4070	4729	4728	4018	2888	2457	2499

A partir de l'année 2005, la direction de la main-d'œuvre a jugé nécessaire d'établir l'intérêt de certaines zones géographiques pour l'apprentissage de certains métiers. Ce qui a donné la répartition suivante des centres professionnels et du nombre d'inscrits par discipline et par zone aux examens de fin d'études professionnelles 2005 – 2006.

Tableau 3.- Répartition des centres professionnels et du nombre d'inscrits par discipline et par zone aux examens de fin d'études professionnelles 2005 – 2006

Disciplines	P-au-P	Provinces	Banlieue nord/sud de P-au-P, Plaine du cul-de-sac	Grand Total
Coupe féminine	617	182	171	970
Cuisine Pâtisserie	911	136	135	1182
Cosmétologie	675	271	87	1033
Pâtisserie commerciale	20	----	----	20
Broderie	4	----	----	4
Dactylographie	----	1	----	1
Plomberie	59	21	----	80
Electricité domestique	66	25	1	92
Décoration	97	----	13	110
Crochet	15	----	----	15
Coupe masculine	6	----	3	9
Réfrigération	17	----	----	17
Ebénisterie	5	----	----	5
Electricité industrielle	3	----	----	3
Mécanique auto	7	----	----	7
Electricité auto	---	----	2	2
Ferronnerie	1	----	----	1
Art Floral	43	----	----	43
Pastillage	8	----	----	8
TOTAL				3602
Nbre de Centres	91	27	27	145

Tableau 4.- Nombre d'inscrits par discipline pour l'ensemble du pays aux examens de fin d'études 2006-2007

Disciplines	P-au-P	Plaine du cul-de-sac	Banlieue	Provinces	Effectif
Coupe féminine	554	169	87	166	976
Cuisine pâtisserie	718	316	57	87	1178
Cosmétologie	784	136	27	276	1223
Décoration	88	2	14	---	104
Réfrigération	24	---	---	---	24
Electronique	23	---	---	---	23
Mécanique auto	62	---	4	---	66
Plomberie	96	---	10	23	129
Maçonnerie	25	---	---	8	33
Electricité domestique	78	---	2	46	126
Ferronnerie	3	---	---	---	3
Coupe masculine	11	6	7	3	27
Art floral	17	3	11	3	34
Dactylographie	1	---	---	---	1
Ebénisterie	5	---	---	8	13
Broderie	---	---	---	16	16
Crochet	10	---	---	---	10
Electricité industrielle	8	---	---	---	8
Total	2507	632	219	636	3994
Nombre.de centres.inscrits	90	29	13	29	161

3.2.1.2. Centres d'éducation familiale du MENFP

Les données suivantes renseignent sur le nombre de certifiées, par département et par année académique de 2000 à 2005, dans les centres contrôlés directement par le service des centres d'éducation familiale du MENFP.

Tableau 4.- Nombre de certifiées, par département et par année académique de 2000 à 2005

Département géographique	Ouest	Nippes	Grand Anse	Nord	Nord-Est	Artibonite	sud	Nord-Ouest	Centre	Sud-Est
Année académique										
2000-2003	390	32	44	89	40	205	58	
2003-2004	55	50	78	80	40	147	103	12	75	
2004-2005	34	37	32	66	33	193	85	...	30	
2005-2006	27	36	48	33	28	179	94	12	14	

3.2.2. Enquêtes et études

Des enquêtes à titre purement informel ont été réalisées afin d'établir l'impact des actions ponctuelles effectuées dans le cadre de la formation mobile. Elles ont révélé des effets pervers sur l'accélération de l'émigration des bénéficiaires des programmes de formation des zones rurales vers les zones urbaines où les chances de retrouver un emploi sont plus grandes.

3.2.3. Groupes cibles

La formation professionnelle s'adresse à des jeunes et adultes âgés de 16 à 24 ans et plus. La clientèle concernée par la demande sociale de formation se divise en deux grands groupes :

3.2.3.1. Formation formelle

La formation formelle concerne plus de 95% de la clientèle du SNFP. Elle regroupe :

- a. ceux dont le niveau d'instruction minimal correspondent à la sixième année fondamentale pour les EEP ;
- b. les analphabètes et les sous primaires (composés exclusivement de femmes) admissibles dans les centres ménagers (CM) ;
- c. ceux dont le niveau d'instruction correspondent au 3^{ème} secondaire terminé avec succès admissibles dans les EET.

3.2.3.2. Formation non formelle

Sous forme d'action ponctuelle et d'envergure limitée.

3.3. Suivi et évaluation des programmes et appréciation des résultats

Chaque année, et au niveau national, l'INFP, le MENFP et le MAST, à partir d'épreuves théoriques et pratiques, apprécie la capacité des sortants à mobiliser leurs compétences en vue de réaliser des travaux professionnels caractéristiques de leur spécialité, sous le contrôle d'évaluateur ou de Jury. Chaque situation permet l'évaluation tant des savoir-faire que des savoirs technologiques associés. L'évaluation porte en tout ou pour partie sur des compétences caractéristiques du diplôme.

Des fiches techniques et grilles d'évaluation élaborées en conformité avec le référentiel de programme dans le respect des critères de performance qui y sont dressées et utilisées à cette fin.

Au cours du mois qui suit la tenue des examens, le procès-verbal des résultats préparé par les inspecteurs régionaux est transmis à l'INFP pour validation.

L'élève qui a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 5 sur 10 a droit à une certification nationalement reconnue et correspondant au niveau de sortie postulé.

3.4. Statut et formation des personnels (enseignants/facilitateurs)

3.4.1. Niveau de formation et de qualification exigé

Pour enseigner dans un niveau déterminé, il est seulement fait obligation au formateur de posséder le diplôme attestant qu'il a ce niveau. Il n'existe dans le SNFP aucune politique ni dispositif pour la formation initiale des formateurs. Dans les centres où est présente une coopération et où il existe des frais de fonctionnement, les futurs formateurs ont été engagés sur la base de la possession du diplôme correspondant et les coopérants assuraient leur formation pédagogique sur place. De manière générale, ces formateurs effectuaient une année de stage puis une ou deux années de probation. La nomination se faisait sur la base d'un rapport que soumettait le groupe de professeurs qui les encadraient.

Actuellement, puisque les centres, du fait de l'absence complète de frais de fonctionnement, n'ont plus les moyens pour payer les années de stage et de probation, les

formateurs sont directement nommés et les institutions de formation, par le biais d'interventions sporadiques, pourvoient à leur formation pédagogique.

3.4.2. Profil des responsables des CEF ou enseignantes

Elles sont détentrices d'un certificat ou d'un diplôme consacrant leurs études professionnelles. La plupart d'entre elles ont suivi des séminaires de recyclage organisés par le MENFP en 1988 ou par d'autres organismes privés oeuvrant dans le secteur professionnel. Leur niveau académique de base va de la 4e secondaire à la Rhéto.

D'après les données recueillies lors de la petite enquête menée par le service des CEF, seules une petite minorité, dont 1/4 sur l'ensemble des étudiantes trouve un emploi. Elle peut devenir femme de ménage dans une maison ou dans un restaurant ou encore elle peut aménager un petit commerce. L'autre pourcentage est lâché dans la nature, étant donné qu'aucune structure n'a été mise en place pour assurer le suivi de ces participants après leur passage dans les Centres.

3.4.3. Proportion d'enseignants/facilitateurs dans le pays

L'INFP n'étant pas la seule institution gestionnaire de l'éducation des adultes, le corps enseignant qu'il pilote compte au total trois 377 membres formateurs répartis dans 34 centres dont 15 publics et 19 subventionnés. Ce total n'est cependant pas complet car il manque le nombre des enseignants des soixante-dix-huit 78 centres privés reconnus non subventionnés par ledit institut.

4. RECHERCHE, INNOVATION ET BONNES PRATIQUES

4.1. État de la recherche en éducation des adultes

Les recherches en éducation des adultes en Haïti ne sont pas encore répertoriées.

4.2. Innovations et exemples de bonne pratique

Les programmes accélérés d'études offerts aux élèves ayant dépassé l'âge normal de scolarisation peuvent être considérés comme innovants. En effet, dans le but de réduire la présence massive des élèves surâgés dans le sous-secteur de l'enseignement fondamental (1^{er} et 2^{ème} cycles), voire d'enrayer, à plus ou moins long terme, ce phénomène qui limite les places disponibles dans les écoles et, en même temps affecte l'efficacité interne du système, le MENFP entend intervenir en offrant aux élèves surâgés deux programmes accélérés d'études de 3 et de 4 ans à travers des classes multigrades. Ces dernières regrouperont des élèves de trois niveaux différents au plus, dont un ou deux groupes appliquant le programme accéléré. Le programme accéléré de 3 ans s'adresse aux surâgés possédant déjà les premiers rudiments de lecture et d'écriture et faisant preuve de capacités d'apprendre à un rythme plus accéléré ; tandis que celui de 4 ans est destiné aux surâgés qui ne maîtrisent pas ces premiers éléments, notamment des enfants et jeunes adultes non encore scolarisés.

En planifiant ce programme accéléré, le MENFP fait l'hypothèse qu'il est possible d'écourter le temps de scolarisation de base des personnes dépassant l'âge normal de scolarisation primaire en capitalisant sur leurs acquis expérientiels. Cette hypothèse s'appuie et se justifie par les résultats obtenus des expériences réalisées ou en cours de réalisation avec les surâgés pendant ces quatre dernières années.

La formation non formelle qui est dispensée par le service de formation mobile (FM) de l'INFP, avec pour principal objectif de répondre aux besoins du secteur informel peut être considérée comme un **exemple de bonne pratique**. Dans la mesure où la FM s'adressait aux

populations des zones péri-urbaines défavorisées et des milieux ruraux caractérisés par un faible niveau d'éducation et trop éloignés des centres de formation.

Très différente de la formation formelle traditionnelle, la formation mobile se distingue par :

- son caractère totalement pratique (*les activités d'apprentissage se déroulent essentiellement en chantier ou en atelier*) ;
- sa pédagogie individualisée ;
- une organisation de proximité, en ce sens que les formateurs, le matériel et les équipements vont rejoindre les populations désignées dans leurs lieux d'activités ;
- un horaire flexible s'adaptant à la réalité du groupe ;
- des programmes sur mesure (*besoins spécifiques et niveau du groupe*). Ce sont des programmes courts, de durée moyenne comprise entre 100 et 300 heures.

5. ALPHABETISATION DES ADULTES

Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012)

5.1. Notion d'alphabétisation

Alphabétiser une personne en Haïti, c'est le rendre apte à lire et à écrire couramment en créole un petit texte d'une quinzaine de ligne environ et d'effectuer les calculs de base ; c'est aussi le rendre apte à maintenir et même à développer cette aptitude tout au long de sa vie (projet de campagne nationale d'alphabétisation de la SEA 2007-2010).

Cette alphabétisation est donc la porte d'entrée de toutes les communications écrites en vue d'atteindre toutes performances de lecture et d'écriture dont une personne est capable.

5.2. Changements dans le secteur à partir de 1997

La secrétairerie d'Etat à l'Alphabétisation a été créée en 1995, soit deux ans avant CONFINTEA V. Il lui a fallu un peu de temps et d'expérience pour mettre en place un véritable plan d'action.

Le taux d'analphabétisme se situe autour de 56 % de la population totale. Diverses campagnes d'éradication de l'analphabétisme ont eu lieu dans un passé récent, notamment entre 2001 à 2004. Ces campagnes ont présenté des failles importantes qui les ont empêchées d'apporter une amélioration concrète et mesurable. Parmi ces failles, il faut souligner : l'absence d'un objectif précis, la non définition d'une stratégie d'approche, le manque de structuration, l'absence de contrôle des opérations de terrain, la faible importance accordée aux activités de formation, de suivi et de supervision, l'absence d'un système d'évaluation, l'inexistence d'un programme de post-alphabétisation.

Une nouvelle campagne qui se veut plus scientifique a été lancée en septembre 2007 après l'établissement d'un plan d'opération. Le texte de ce plan d'action est annexé à la présente.

5.3. Nouvelles politiques adoptées et mises en œuvre

La nouvelle politique s'exprime au niveau des objectifs quantitatifs et la définition des catégories d'analphabètes. On envisage d'alphabétiser en 3 ans, de 2007 à 2010, les trois millions d'analphabètes (hommes et femmes) signalés dans les documents statistiques. La population ciblée : ce sont tous les analphabètes de 15 ans à 55 ans. Cette population inclut donc des jeunes de 15 à 20 ans, des jeunes adultes de 20 à 30 ans et tous les autres adultes

jusqu'à 55 ans, sans exclure ceux, plus âgés, qui souhaiteraient une participation au programme. Ce regroupement d'âge facilitera la préparation des programmes de post-alphabétisation.

Ces objectifs vont au-delà des objectifs prévus pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation.

L'autre innovation demeure surtout au niveau de la méthode. La méthode adoptée et adaptée aux réalités haïtiennes est la méthode cubaine *Yo si puedo* qui, rendue en créole, donne *WI MWEN KAPAB*. C'est une méthode télévisuelle qui est adaptée et utilisée dans plus de 16 pays. Cette méthode a été primée par l'UNESCO.

Afin d'empêcher toute récurrence de l'analphabétisme par la remontée des générations d'enfants de 10 à 15 ans qui, vraisemblablement, ne trouveront pas de place dans les écoles fondamentales, nous envisageons de cibler cette tranche d'âge. La méthode indiquée plus haut s'y prête bien

La troisième innovation concerne la structure organisationnelle et géographique. Du point de vue organisationnel la nouvelle politique envisage le partenariat public-privé dans la participation des différents comités de pilotage (niveau national, départemental et communal) et dans la recherche de partenariat avec les institutions de la société civile, les ONG et autre. Du point de vue géographique, c'est la décentralisation des opérations vers les centres départementaux et communaux.

5.4. Pratiques efficaces et de programmes d'alphabétisation innovants

5.4.1. La méthode WI MWEN KAPAB

La méthode WI MWEN KAPAB est en elle-même une méthode innovante. Au lieu d'utiliser la présence d'un moniteur qui a la charge de préparer et d'exécuter toutes les séances, avec beaucoup de risques de dérives, les séances sont filmées et enregistrées sur CD ou DVD par des artistes compétents, suivant des scénarios préparés à l'avance. Le moniteur est alors remplacé par un facilitateur formé et préparé pour accompagner les participants du groupe pour des reprises pratiques.

Une innovation vient d'être expérimenté dans le bidonville Cité Soleil, nord-est de Port-au-Prince. C'est la pratique de l'apprentissage d'un métier concurrentiellement avec l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul : maçonnerie, charpente, cuisine, couture, broderie, cosmétologie. Les résultats sont bons, l'assiduité est presque parfaite, la satisfaction et la demande pour ce genre d'activité sont élevées. A la graduation, après 4 mois, les maçons ont construit une petite maison, les charpentiers ont confectionné les portes et fenêtres, les couturières ont confectionné leur tenue pour la graduation, les cuisinières ont préparé le repas de fête et les cosmétologues se sont chargés des coiffures.

5.4.2. L'expérience Alfatibonit avec la Fondation Paul Gerim Lajoie

Au cours de la période 1998-2002, l'expérience Alfatibonit avec la Fondation Paul Gerin Lajoie a été menée dans le département de l'Artibonite, plus particulièrement dans les communes de Saint Marc, de Petite-Rivière de l'Artibonite, de Verrettes et de La Chapelle. Comme approche utilisée, le programme a intégré différents volets tels que : alphabétisation, droits de la personne, environnement, santé communautaire et microprojets ; l'alphabétisation étant l'activité principale du projet et les autres des activités d'accompagnement.

Dans le domaine des droits de la personne, le programme a sensibilisé les gens sur leurs droits fondamentaux, les a accompagnés dans l'acquisition de dossiers d'Etat civil (Actes de naissance, actes de mariage, actes de divorce, etc.) et de carte d'identification fiscale. Des membres du pouvoir judiciaire et de la Police nationale d'Haïti (P.N.H) ont souvent été invités à se rendre dans les centres de stage pour parler aux participants.

Dans le domaine de l'environnement, le programme a formé les participants sur la gestion des déchets, la construction de latrines, la pisciculture et le reboisement. Cela a permis de créer 4 pépinières à partir desquelles 10 à 15 mille plantules ont pu être distribuées chaque année en vue du reboisement de la région, et.

Dans le domaine des microprojets, le programme a encouragé les participants d'un même centre d'alphabétisation à mettre ensemble les moyens dont ils disposent pour faire du commerce dont une partie du financement a été prise sur les ressources du projet. 17 microprojets ont ainsi été mis en place.

Environ 3 000 personnes dont 80 % de femmes ont pu bénéficier de ce programme qui fut organisé en trois (3) niveaux de formation, d'une durée chacun de sept mois, à raison de trois heures par jour pendant quatre jours au cours de la semaine. Au niveau I, on dispensait l'alphabétisation de base (lecture, écriture et calcul) en utilisant le matériel développé et fourni par la SEA. Les participants à ce niveau ont également reçu un complément de formation dans les différents autres domaines du programme.

Au niveau II, l'alphabétisation de base (lecture, écriture et calcul) a été consolidée. L'enseignement du créole est renforcé et des sujets portant sur les autres volets du programme sont aussi traités. L'enseignement du français comme langue seconde a été introduit au niveau IV où l'on continue avec le renforcement en lecture, en écriture et en calcul et également avec les activités liées aux domaines de la gestion des déchets, de l'environnement et de la santé communautaire.

Les classes d'alphabétisation ont été tenues par des moniteurs qui ont reçu une formation pendant six semaines sur les techniques d'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul, la graphie du créole, la gestion d'une salle de classe et l'animation d'un centre d'alphabétisation. Le suivi et l'encadrement de ces moniteurs ont été assurés par des superviseurs qui ont été recrutés et formés par le programme.

Il est important de souligner que ce programme d'alphabétisation a connu un grand succès, mis à part le fait qu'il ait été très coûteux. En effet, il a reçu en 2001 le prix international Roi Sejong délivré annuellement par l'UNESCO à des expériences innovatrices réussies en matière d'alphabétisation.

5.4.3. L'expérience d'alphabétisation de HELVETAS

L'organisation non gouvernementale HELVETAS a conduit aussi des activités d'alphabétisation en Haïti, notamment dans les communes de Verrettes, de Gros Morne, de Plaisance, de Port-Salut, de Saint-Louis du Nord et à Fond des Blancs.

Environ 12 000 personnes ont pris part à ce programme qui comprenait deux autres volets: l'agriculture et l'assainissement. 80 % des participants ont pu être alphabétisés au cours de la période 1996-2004.

Trois niveaux d'alphabétisation ont été constitués dans le cadre de cette expérience: l'alphabétisation de base d'une durée de six mois, le post-alpha I d'une durée de neuf mois et

la post-alphabétisation II d'une durée également de 9 mois. Dans chacun de ces cas, les centres d'alphabétisation ont fonctionné pendant cinq jours à raison de deux heures par jour.

Chaque centre a été animé par un moniteur recruté par HELVETAS et formé par la SEA. Les matériels préparés et fournis par la SEA ont été distribués aux apprenants et à leurs moniteurs. D'autres matériels complémentaires portant sur l et la santé ont été développés et fournis par le programme. Dans les dernières années, HELVETAS a créé des centres de lecture à l'intention des gens nouvellement alphabétisés dans les zones de Verrettes, de Saint-Louis du Nord et de Fond des Blancs dans le but de consolider leurs acquis.

5.5. Alphabétisation et genre

Le problème de genre ne se pose pas vraiment en Haïti au niveau de l'alphabétisation. Les hommes et les femmes se trouvent ciblés sans aucune distinction ou préférence. Il y a un phénomène intéressant à observer dans ce domaine. La participation des femmes au programme dépasse d'emblée celle des hommes dans tous les groupes d'âge et bien loin des proportions statistiques enregistrées au niveau de la population. Comme les premières compilations ne sont pas encore terminées, le taux réel atteint n'est pas encore affiché.

De même, au niveau de l'exécution des programmes : direction, supervision, contrôle, facilitation, les femmes, sans contingentement, participent à part égale.

La méthode aborde carrément la problématique de genre en offrant des concepts ou des phrases pour les échanges. Il est difficile pour l'instant de dire l'impact de tout cela sur les comportements des unes, des uns et des autres.

5.6. Politiques, programmes et environnements alphabétisés

Même si le programme d'alphabétisation n'est pas encore tout à fait à point, les plans sont faits pour une mise en place rapide :

Les plus jeunes, soit les 10 à 15 ans, après un programme de consolidation des acquis qui durera deux mois, seront orientés vers une passerelle qui leur permettra après 3 ans de se situer au niveau de la sixième année fondamentale. Ce ciblage, suivant les cas, pourra atteindre ceux qui entre 15 et 20 ans seront jugés aptes à prendre cette passerelle tout en s'orientant vers un métier. Voilà pourquoi, la fiche d'inscription au programme leur laisse la possibilité pour l'option d'un métier que le participant pratique déjà ou qu'il voudrait pratiquer.

Les 20 à 30 ans seront orientés vers les métiers de leur choix. Ils recevront aussi des cours en environnement, santé, citoyenneté et civisme aussi bien que sur les associations à caractère solidaire ou économique.

Les 30 à 40 et 50 ans, tout en recevant un perfectionnement dans leur métier, seront amenés à suivre les autres cours susmentionnés.

Tous ces cours sont prévus pour être donnés suivant les mêmes moyens télévisuels utilisés au cours de la campagne d'alphabétisation. C'est d'ailleurs ce qui a motivé le choix pour la méthode télévisuelle. Ce qui veut dire que l'objectif est non seulement de construire un environnement alphabétisé mais aussi et surtout de construire un environnement d'apprentissage permanent. Cette perspective réclamera beaucoup d'investissement et de planification.

Liste des acronymes

AAP	Attestation d'aptitude professionnelle
AECI	Agence espagnole de coopération internationale
APC	Approche par compétence
BAP	Brevet d'aptitude professionnelle
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CM	Centre ménager
CM	Centres ménagers
CPFP	Centre pilote de formation professionnelle
CPFP	Centre pilote de formation professionnelle
EDFOA	Education et formation des adultes
EEP	Établissement d'enseignement professionnel
EET	Établissement d'enseignement technique
ENAM	Ecole nationale des arts et métiers
FM	Formation mobile
IHSI	l'Institut haïtien de statistique et d'informatique
INFP	l'Institut national de la formation professionnelle
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des ressources naturelles et du développement rural
MAST	Ministère des Affaires sociales et du travail
MENFP	Ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle
MENJS	Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports
MJSSC	Ministère de la Jeunesse, des sports et du service civique
MSPP	Ministère de la Santé publique et de la population
MTPTC	Ministère des Travaux publics, transports et communications
OIM	Organisation internationale des migrations
ONAAC	Office national d'alphabétisation et d'action communautaire
ONEC	Office national d'éducation communautaire
ONPEP	Office national pour la participation et l'éducation Populaire
OQ	Ouvrier qualifié
OS	Ouvrier spécialisé
PARQE	Programme d'appui au renforcement de la qualité de l'éducation
P-au-P	Port-au-Prince
PNH	Police nationale d'Haïti
SEA	Secrétairerie d'Etat à l'Alphabétisation
SNFP	Système national de formation professionnelle
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

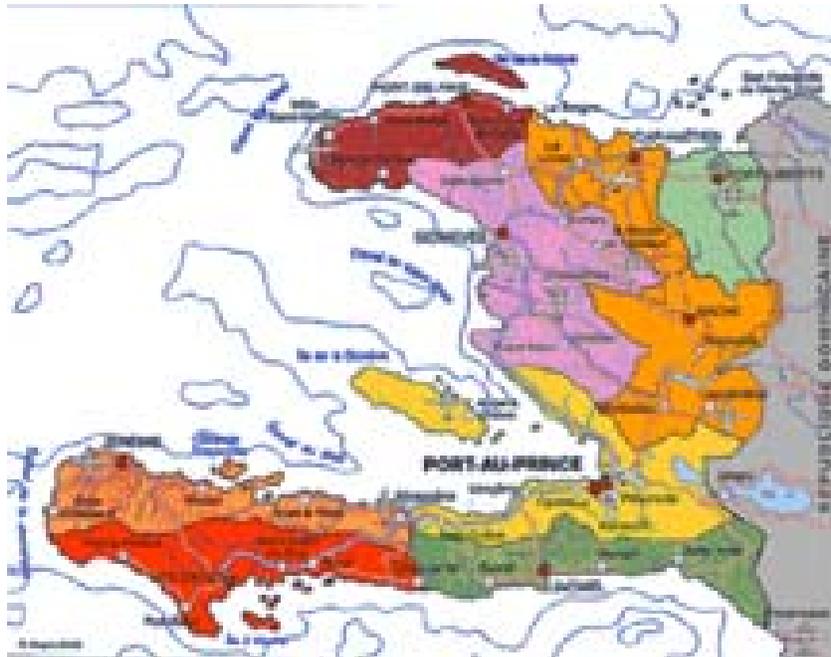
Annexes :

1. Campagne Nationale d'Alphabétisation, 2007-2010



SECRETARIE D'ETAT A L'ALPHABÉTISATION

PROJET DE CAMPAGNE NATIONALE D'ALPHABÉTISATION



Janvier 2007

SOMMAIRE

FICHE TECHNIQUE DU PROJET DE LA CAMPAGNE NATIONALE D'ALPHABETISATION	3
1 INTRODUCTION.....	5
2 PROBLEMATIQUE DE L'ANALPHABETISME.....	5
2.1 CAUSES.....	5
2.2 PERSISTANCE DE L'ANALPHABETISME EN HAITI.....	7
2.3 CONSEQUENCES DE L'ANALPHABETISME.....	8
2.4 HISTOIRE DES INTERVENTIONS	8
3 NECESSITE D'UNE NOUVELLE CAMPAGNE.....	11
4 JUSTIFICATION.....	12
5 LA POPULATION CIBLEE.....	14
6 LA COUVERTURE GEOGRAPHIQUE	14
7 LA DUREE DE LA CAMPAGNE	15
8 RESPONSABILITE DE LA CAMPAGNE.....	15
8.1 ORGANIGRAMME	16
8.2 PORTEUR LEGAL.....	17
8.3 LA SITUATION LEGALE DU PERSONNEL.....	17
9 OBJECTIFS POURSUIVIS	17
9.1 OBJECTIF GENERAL.....	17
9.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES.....	17
10 LA METHODOLOGIE ET LA STRATEGIE.....	18
11 INDICATEURS DE REUSSITE ET RESULTATS ESCOMPTES.....	19
12 CHRONOGRAMME D'ACTIVITES	26
13 STRUCTURES À METTRE EN PLACE.....	28
13.1 STRUCTURES ORGANISATIONNELLES	28
13.1.1 GOUVERNANCE.....	28
13.1.2 INSTANCE DE VERIFICATION ET D'AUDITS	28
13.1.3 COORDINATION	29
13.1.4 PRODUCTION DE MATERIELS (PEDAGOGIQUES, DIDACTIQUES).....	29
13.1.5 SENSIBILISATION/MOTIVATION.....	29
13.1.6 FORMATION	30
13.1.7 SUIVI/RAPPORTS DE SUIVI.....	32
13.1.8 EVALUATION/RAPPORTS D'EVALUATION	33
13.1.9 AUDIT.....	34
13.1.10 LES RAPPORTS.....	34
13.1.11 CERTIFICAT DE MERITE.....	35
13.2 INFRASTRUCTURES PHYSIQUES	35
13.2.1 INFRASTRUCTURES PHYSIQUES	35
13.2.2 SITE WEB/RESEAU INTRANET –BASE DE DONNEES – COLLECTES DE DONNEES	35
13.2.3 BULLETIN	36
14 RESUME DU BUDGET.....	37
14.1 BUDGET GLOBAL.....	37

14.2	BUDGET TRIMESTRIELLE.....	38
15	FINANCEMENT	39
16	RETOMBEES POSITIVES DU PROJET ET PERSPECTIVES D'AVENIR.....	40
16.1	RETOMBEES POSITIVES DU PROJET	40
16.2	PERSPECTIVES D'AVENIR : POST-ALPHABETISATION ET EDUCATION DES ADULES	41
17	ANNEXES	42
17.1	TABLEAU INDIQUANT LA DISTRIBUTION DES EFFECTIFS PAR SESSION : ..	43
17.2	STATISTIQUES	44
17.3	GRAPHIQUES.....	47
17.4	BUDGET DETAILLE DU PROJET	48
17.5	SIGLES	53

FICHE TECHNIQUE DU PROJET DE LA CAMPAGNE NATIONALE D'ALPHABETISATION

Titre du Projet	: CAMPAGNE NATIONALE D'ALPHABETISATION
Période	: du 8 Septembre 2007 au 8 Décembre 2010
Coût du projet	: 7.339.482.223,33 gourdes
Objectif visé	: Alphabétiser 3.000.000 de personnes environ
Couverture géographique	: Toutes les régions du pays y compris les îles Adjacentes
Durée de la campagne	: Une période de pré-lancement de janvier 2007 au 7 septembre 2007 La réalisation de la campagne du 8 septembre 2007 au 8 décembre 2010
Responsabilité de la Campagne	: La Secrétairerie d'Etat à l'Alphabétisation SEA)
Situation légale du personnel engagé	: Le Secrétaire d'Etat assisté : - d'une Direction Nationale de la campagne - d'un Comité National de Pilotage et d'Appui Financier Le personnel engagé le sera à titre de contractuel Des bénévoles seront admis à offrir leurs services.
Méthodologie	: La méthode de l'Alphabétisation télévisuelle sera privilégiée. Méthode cubaine « Yo si puedo » (Wi, mwen kapab) adaptée à la réalité haïtienne.
Stratégie	: Formation du personnel Promotion de la participation de toutes les couches de la société : les notables, les ONG, les églises, les institutions de bonne volonté, les associations socio-professionnelles et organisations de base, le secteur privé etc... 9 cycles avec un effectif de 300.000 à 400.000 personnes par session.
Moyens de sensibilisation et de Mobilisation	: Formation du personnel Participation d'artistes, l'apport des médias, l'utilisation de banderoles, prospectus, maillots, képis. L'organisation de débats, conférences, concours, rassemblements au niveau des localités
Les structures	: La Direction Nationale de la campagne Le Comité National de Pilotage et d'Appui Financier (CNPAF) Renforcement des entités organisationnelles nationales, départementales, communales. Les Unités communales opérationnelles de pilotage.

Les centres de formation.
La Coopération cubaine.

Les ressources

- : Location et équipement d'immeubles.
Acquisition de matériel roulant.
Les partenaires éventuels (institutions étatiques, cultes religieux, ONG, secteur privé, associations et organisations)
75.000 facilitateurs
7.500 superviseurs / formateurs

Communication et Production

- : Publication d'un bulletin tous les deux (2) mois
Etablissement d'un réseau intranet
Production du matériel pédagogique et didactique pour la post-alphabétisation

Evaluation

- : Engagement d'une firme d'auditeurs pour vérification externe annuelle
Distribution de certificats de réussite et de mérite
Rapports semestriels sur l'état d'avancement de la Campagne; Rapports financiers à la fin de l'année fiscale

Financement

- : - Participation du Trésor Public
- Collectes à réaliser auprès de la société civile tant en Haïti qu'à l'étranger
- Appui de l'AECI avec le programme LIFE
- Participation des agences internationales de financement et des pays donateurs

1 INTRODUCTION

Dans le cadre de la décennie (2003-2012) des Nations Unies pour l'alphabétisation, désirant donner suite aux recommandations exprimées de façon constante, depuis près de trente ans par une très large partie de la société civile haïtienne, dans la poursuite des objectifs prioritaires du plan d'action national, le Gouvernement de la République, agissant par le Secrétaire d'Etat à l'Alphabétisation (SEA), a décidé de lancer une campagne nationale d'alphabétisation visant à éliminer les situations qui aboutissent généralement à la production de l'illettrisme en Haïti.

Sous la direction et le contrôle du Secrétaire d'Etat qui en assumera la responsabilité, cette campagne sera gérée par une direction nationale qui travaillera en concertation avec la direction exécutive de la SEA. Cette direction nationale sera formée de techniciens et de techniciennes compétents et secondée par l'ensemble des Directions et services de la SEA.

Un Comité National de Pilotage et d'Appui Financier viendra apporter à cette direction nationale l'appui de ses réflexions, de son savoir-faire.

2 PROBLEMATIQUE DE L'ANALPHABETISME

2.1 CAUSES

Les causes de l'analphabetisme en Haïti peuvent être considérées à différents niveaux :

1. L'analphabetisme était un choix de la société coloniale. Les esclaves ne devaient pas apprendre à lire et à écrire. S'ils étaient surpris à faire cet apprentissage, ils étaient soit flagellés s'il s'agissait d'une première infraction, soit amputés d'un membre en cas de récidive. Le colon qui osait l'initier à cet apprentissage était alors expulsé et renvoyé en Europe.

De 1492 à 1749, il n'existait pas d'école à St-Domingue (Haïti). Les colons qui voulaient faire éduquer leurs enfants devaient les envoyer en France.

Ce choix n'est pas surprenant puisque, vers le milieu et le dernier quart du 19^e siècle, la plupart des sociétés aujourd'hui modernisées étaient constituées d'une grande masse d'analphabètes. Ils étaient voués aux travaux des champs, aux petits métiers et au prolétariat des usines.

Quand tout récemment on a découvert l'importance du niveau d'éducation dans le progrès économique et social aussi bien que dans la grande compétition pour l'occupation des marchés, l'universalisation, le niveau et la qualité de l'éducation ont alors connu un grand essor.

2. Après l'indépendance, nous avons hérité de cette mentalité. Des écoles ont été ouvertes, mais juste pour ceux et celles qui en avaient les moyens. Certains continuaient à envoyer leur progéniture en France pour assurer leur éducation primaire et secondaire. Etre éduqué était alors considéré comme un privilège de classe. Ce n'est que vers les années 1870 que l'école a commencé à se libéraliser timidement. Malgré tout, ceux qui avaient la chance d'y avoir accès se considéraient comme différents des autres. C'est une minorité qui avait accès à l'école.

La grande demande scolaire a éclaté véritablement vers les années 1970, suite à différents facteurs tel que l'intensification de l'exode rural et l'immigration à l'étranger. Il se trouve que d'une part, l'Etat n'arrivait pas à construire suffisamment d'écoles pour faire face à cette demande, d'autre part, les écoles disponibles n'avaient pas suffisamment de places et se trouvaient isolées sans un véritable contrôle. Les maîtres n'étant pas adéquatement préparés à leurs tâches, il s'en est suivi soit un massif abandon scolaire après 2 ou 3 années de classes, soit une éducation au rabais.

Entre temps, une grande masse d'analphabètes s'est accumulée au cours des ans pour nous donner la situation que nous vivons actuellement

3. Il faut dire aussi qu'il n'y a jamais eu une politique systématique de l'Ecole et une vision claire de ce que devait produire l'école dans le cadre d'un développement économique et social durable.

4. D'un autre côté, l'éducation des adultes n'a jamais constitué une priorité de l'Etat. Pour certains, les adultes analphabètes le sont déjà, et il est trop tard de penser à eux en dépensant à leur profit des sommes qui pourraient être valablement consacrées à d'autres besoins. On se dit que c'est mieux d'offrir le plus de salles de classes possible aux enfants en âge scolaire et ainsi, on s'attend à ce que la classe des adultes analphabètes disparaisse naturellement avec le temps. Ce calcul est à courte vue puisque les analphabètes constituent la grande majorité de la population active.

5. Aujourd'hui encore, de nombreux enfants en âge scolaire sont abandonnés sans pouvoir contempler la chance qu'un jour ils entreront dans une salle de classes. D'autres fréquentent des salles de classes qui à terme les conduiront vers l'analphabétisme. Un déficit chronique de 40 000 à 50 000 réclame l'urgence des secteurs oeuvrant dans le cadre de l'éducation pour tous.

2.2 PERSISTANCE DE L'ANALPHABETISME EN HAITI

HAITI connaît, depuis l'avènement récent d'un président légitimement élu, une phase de construction de la démocratie et progresse résolument vers l'établissement d'un état de droit et vers la relance de l'économie. Mais le pays figure en très mauvaise position en matière de niveau d'éducation et d'alphabétisation. Il fait partie des pays ciblés par l'UNESCO comme ayant un taux extrêmement élevé d'analphabétisme. Tout effort dans le sens du développement intégral du pays est relativement paralysé, à cause notamment de ce taux d'analphabétisme qui est estimé, en 2003, par l'Institut Haïtien de Statistiques à environ 49%. L'acuité de ce problème s'impose, de manière angoissante à la conscience de tous les citoyens, surtout à l'ère de la révolution audiovisuelle et informatique, qui oblige notre pays à se moderniser pour faire face au défi mondial de la globalisation.

Les raisons de ce retard sont profondes et diverses. Haïti a connu, durant toute son histoire et jusqu'à nos jours, des périodes de violence découlant de l'instabilité politique de nos institutions et d'une inégalité criante dans la distribution et la répartition des richesses nationales. Une infime minorité a monopolisé, pendant 200 ans, les plus-values de l'économie nationale, ainsi que l'accès au savoir et à la connaissance.

Cette discrimination, plus que séculaire, a contribué à l'exclusion de toute une majorité d'Haïtiens, qui se sont vu privés de leur droit le plus fondamental: le droit à l'éducation. Or aucun pays, quel qu'il soit, ne peut prétendre entrer dans l'ère du développement véritable, tant que la plus grande partie de sa population ne possède pas le minimum de qualifications professionnelles et d'expertise requises en vue de gérer efficacement les problèmes de la vie quotidienne, de l'économie familiale ou associative, de la citoyenneté responsable et du développement local et national.

2.3 CONSEQUENCES DE L'ANALPHABETISME

L'analphabétisme est un état qui produit ses effets négatifs propres, sur l'individu, sur la société, sur le développement économique et social. Il a des conséquences directes sur l'éducation des enfants, l'hygiène, la santé, la production et l'environnement.

L'analphabétisme est en même temps cause et conséquence. Il est au cœur de l'exclusion sociale et économique.

Il freine la communication des informations vitales pour la vie de l'individu et pour celle de la société.

Il retarde et empêche l'acquisition durable de connaissances susceptibles d'améliorer la vie professionnelle, et d'assurer une meilleure maîtrise des phénomènes de santé et d'environnement.

L'analphabète se recrute dans la population pauvre, dans un environnement déprimé soumis quotidiennement aux maladies infectieuses.

L'analphabète se déprécie et se dévalorise. Il se considère généralement comme un membre inutile de la société.

De ce fait, l'analphabétisme retarde le développement social et économique. Il existe, au niveau des bourgs et des villes, toute une masse de jeunes analphabètes qui ne peuvent prendre aucune initiative pour eux-mêmes ou pour leur pays. Ils consomment mais ne produisent pas.

Les jeunes analphabètes de 15 à 25 ans sont souvent les plus marqués. Leur analphabétisme les livre au chômage, au vagabondage, au désœuvrement et à des comportements antisociaux susceptibles de menacer leur propre vie et celle des autres. Ils deviennent les aigris de la société.

2.4 HISTOIRE DES INTERVENTIONS

Les premières initiatives dans le domaine de l'alphabétisation ont commencé dans les années 1935-1940 avec l'invention, par le Pasteur Méthodiste Mac Connel et Monsieur Laubach, d'une écriture phonétique du créole; le ministère de l'éducation d'alors, dénommé à cette époque département de l'instruction, autorisa les deux inventeurs à conduire à Petit Goâve, plus

précisément à Tapion, une expérience originale d'alphabétisation permettant, entre autres, de tester la nouvelle écriture créole.

Peu de temps après, en 1943, le gouvernement Lescot reconnut la nécessité de se pencher sur le problème de l'alphabétisation. En 1944 fut donc lancée la première campagne qui fut appelée alors « Campagne de désalphabétisation, et qui, dirigée par un comité de diffusion de l'Enseignement par le créole, donna naissance à la revue « Lumière, Force et Progrès » et s'acheva en l'année 1948.

Entre temps, dès l'année 1947, le gouvernement de Dumarsais Estimé mettait à la place du comité de Diffusion de l'Enseignement par le créole, une Direction Générale de l'Education des Adultes (DGEA) et édictait une loi d'orientation pour le lancement d'une deuxième « Campagne de désalphabétisation ». Cette campagne inaugura à Marbial, dans la zone de Jacmel (Sud-Est), avec le concours de l'UNESCO, une première mondiale en terme d'expérience pilote d'Education des adultes. Cette expérience allait durer jusqu'en 1954 et a été présentée officiellement comme expérience- témoin par les Bureaux de l'UNESCO.

En 1949, la DGEA est remplacée par un Bureau de l'Education des Adultes.

En 1951, le gouvernement de Paul Eugène Magloire mit sur pied d'un côté l'Office de l'Education des travailleurs supervisé par le département du Travail et de l'autre côté la section de l'Education des Adultes sous la responsabilité du Département de l'Education Nationale.

Un an après, le 17 avril 1952, le Département de l'Education Nationale créait une Commission Interdépartementale de l'Education de base et de l'Education des Adultes.

En septembre 1954 fut instauré le Service Coopératif Haïtiano Américain d'Education Rurale (SCHAER) chargé de produire du matériel didactique pour l'alphabétisation.

Le 12 août 1957, le Conseil militaire de gouvernement dirigé par le Général Kébreau créait l'Office de Développement Communautaire.

L'avènement de François Duvalier à la présidence du pays va permettre le lancement d'une troisième « Campagne d'alphabétisation » qui prendra fin en 1961. En cette même année,

l'ONEC, l'Office National pour l'Education Communautaire est créé avec un groupe d'experts et va procéder, le 14 septembre 1961, au lancement d'une quatrième campagne d'alphabetisation.

En 1967, l'ONAAC, Office National d'Alphabetisation et d'Action Communautaire est créé en lieu et place de l'ONEC.

A noter qu'entre 1978 et 1980, de nombreuses recherches linguistiques sont menées et aboutissent à la création et à la promulgation législative, le 18 septembre 1979, d'un système de graphie officielle du créole haïtien, et en janvier 1980 à la reconnaissance du créole comme langue d'enseignement dans les écoles.

Le 7 mars 1986, la Mission Alpha, campagne nationale d'alphabetisation créée par l'Eglise Catholique en juillet 1985 lance officiellement, après une expérience pilote conduite en décembre 1985, sa première grande phase d'alphabetisation dans 74 paroisses du pays, puis une deuxième phase touchant environ 60.000 analphabètes qui sera interrompue brutalement en mai 1988. Peu de temps après le lancement de la Mission Alpha, le 20 mai 1986, l'Education Nationale procède à la fermeture de l'ONAAC et à son remplacement par l'ONPEP, Office National pour la Participation à l'Education Populaire.

Au mois d'Août 1988, le gouvernement militaire d'Henry Namphy ferme l'ONPEP pour le remplacer par l'Office National d'Education Communautaire et d'Alphabetisation (ONECA).

En mars 1991, par arrêté présidentiel, le président Jean Bertrand Aristide, un mois après son investiture, crée le Bureau National d'Alphabetisation (BNA) pour la préparation d'une nouvelle campagne, mais le coup d'Etat du 30 Septembre 1991 mit fin à tous les espoirs et à tous les préparatifs.

Un mois après son retour d'exil, le 11 Novembre 1994, le président Aristide crée par arrêté présidentiel une secrétairerie d'Etat à l'Alphabetisation avec une couverture nationale et un personnel permanent.

Sous le premier gouvernement de René Préval, la Secrétairerie d'Etat bénéficie d'un apport technique important de la coopération cubaine qui permet notamment de mener à bien un travail intensif de recensement des analphabètes dans neuf des dix départements du pays.

Entre 2001 et 2004, le président Aristide, de retour au pouvoir pour la troisième fois, lance une nouvelle campagne nationale d'alphabétisation. Dans la période 2004-2006, le gouvernement intérimaire nomme un Responsable national de l'Alphabétisation à titre de Secrétaire d'Etat sans pour autant lui accorder un budget d'investissement. Ce dernier propose l'érection d'un Office National d'Education non formelle et d'aménagement linguistique, proposition qui n'a pas encore été agréée.

Entre temps, le Vendredi 8 Septembre 2006, le deuxième gouvernement Préval-Alexis procède à la nomination d'un nouveau Secrétaire d'Etat à l'Alphabétisation Mr. Carol **JOSEPH**

3 NECESSITE D'UNE NOUVELLE CAMPAGNE

Tenant compte des faiblesses et limites des dix (10) campagnes d'alphabétisation déjà initiées dans le pays, et voulant concevoir un modèle adapté aux besoins actuels des diverses régions du pays, l'actuelle équipe dirigeante a jugé bon d'expérimenter, à grande échelle, d'Octobre 2006 à Septembre 2007, dans quatre départements du pays, une campagne d'alphabétisation et d'éducation des adultes au moyen de la télévision. Parallèlement, dans la même période les expériences antérieures d'alphabétisation présentielle continueront d'être menées sur le reste du territoire national.

Les expériences accumulées, tout au long des campagnes antérieures et pendant les 11 mois à venir, permettront d'affiner la vision, de déterminer de façon plus réaliste la mission de la SEA, pour le lancement, à partir du 8 Septembre 2007, d'une campagne d'envergure nationale devant s'étendre sur trois années consécutives. Pour conduire, de façon efficiente et efficace, cette prochaine campagne nationale, l'institution compte organiser des tables de concertation sectorielles, d'abord dans les 4 départements sélectionnés pour l'alpha télévisuelle et ensuite dans le reste du pays. Ces tables de concertation, doublées d'enquêtes et de consultations populaires bien ciblées, rassembleront, dans un processus de motivation, de renforcement organisationnel et de mobilisation les entités suivantes : les ONG, les institutions étatiques (ministères et organismes autonomes), les associations et organisations représentant toutes les couches de la société civile.

Pour une planification efficiente des interventions dans les quatre départements visés par la première phase, il va falloir réactualiser les données disponibles d'une part sur le nombre d'analphabètes par commune, par groupe d'âge et par sexe, et d'autre part sur le nombre de facilitateurs/facilitatrice et de superviseurs antérieurement formés par la SEA et qui sont encore disponibles sur le terrain. Sur ce point, il faut compléter les résultats obtenus en l'an 2000 par les enquêteurs Cubains avec le surcroît d'informations apportés par le recensement national conduit en 2003 par l'IHSI et mis à la disposition du public en 2005. Pour aboutir à des chiffres plus actuels et plus fiables, il est nécessaire de procéder par extrapolation afin de déterminer les évolutions quantitatives caractéristiques des années 2004, 2005 et 2006.

4 JUSTIFICATION

Notre pays est à la recherche d'un nouveau départ. Il prend de plus en plus conscience des inégalités sociales criantes qui l'accablent et qui l'empêchent de prendre son élan. Au nombre de celles-ci, il convient de souligner l'accès inégal à la fréquentation scolaire, le manque de structures pour assurer une éducation de base à toute la population. Des générations entières d'enfants qui n'ont jamais pu fréquenter l'école, viennent alimenter chaque année le nombre d'adultes analphabètes. L'analphabétisme constitue un défi majeur à relever résolument, et collectivement.

La proclamation de la décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation devient pour nous une invitation supplémentaire à réviser nos expériences, à en tirer des leçons et à mettre en place les structures qui doivent nous permettre d'obtenir des résultats que toute une population attend.

Plusieurs raisons nous conduisent non seulement à la nécessité d'une campagne, mais encore à l'urgence de sa mise en place et à la force de volonté exigible pour la réussir. Voici quelques unes des plus importantes et des plus pertinentes.

En premier lieu, il faut considérer l'importance numérique des analphabètes dans la société haïtienne. Ils représentent près de 49% de la population totale d'Haïti. Les méthodes envisageant une réduction à long terme du nombre d'analphabètes ne pourront jamais réussir à l'éliminer totalement et définitivement.

En second lieu, comme il a été souligné plus haut, les analphabètes constituent la grande majorité de la population active : ils sont ouvriers, paysans, artisans, employés de maison, vendeurs ; ils assurent la commercialisation de nos produits, ils participent à la construction de nos maisons, ils pratiquent la pêche et l'élevage. De plus ils ont un rôle important à jouer dans la compréhension de l'hygiène, des phénomènes d'environnement, des questions de santé, d'éducation et de production agricole. Par leur travail, ils se situent au cœur de l'économie nationale. Ils pourraient mieux s'occuper de leurs activités s'ils avaient accès au monde de l'information et de la communication. Attendre plus longtemps pour les alphabétiser et leur fournir une éducation de base, c'est accepter de retarder l'amélioration de nos performances économiques.

En troisième lieu, comme le proclame si hautement l'UNESCO, l'alphabétisation c'est un droit humain. Tout individu qui naît dans une société, naît avec le droit d'accéder aux sources de la connaissance.

En quatrième lieu, la situation d'analphabète fragilise l'individu tout en fragilisant la société. Aucune intégration sociale n'est possible dans une société qui accepte de vivre avec un si fort pourcentage d'analphabètes. Le fort pourcentage de jeunes analphabètes âgés de 15 à 25 livrés à eux-mêmes, sans métier, sans emploi, sans projet d'avenir, constitue une menace permanente pour la stabilité sociale et politique.

Enfin, la campagne nationale d'alphabétisation permettra de préparer la voie à la mise en place d'un véritable système d'éducation de base pour les adultes ; promouvoir la solidarité entre les différentes catégories socio-économiques ; développer, chez les participants et participantes, le sens civique et l'appartenance à la société haïtienne ; renforcer les efforts vers l'édification de l'unité et la réconciliation sociale nationale ; promouvoir les valeurs culturelles haïtiennes ; sensibiliser à la protection et à l'amélioration de l'environnement ; améliorer la production nationale qualitativement et quantitativement ; etc...

Pour toutes ces raisons, toute intervention dans ce domaine doit être urgente, motivée, radicale, massive et intense. Elle doit pouvoir focaliser en un moment précis toutes les ressources humaines disponibles et aussi toutes les ressources financières nécessaires. Plus que jamais, c'est le temps d'agir et de montrer que nous sommes capables.

5 LA POPULATION CIBLEE

La population ciblée par cette campagne nationale, ce sont les analphabètes de 14 à 50 ans. Dans ce groupe d'âge, on compte les gens qui n'ont jamais eu la chance de fréquenter une école. D'autres ont fait quelques années à l'école, mais ils n'ont pas fréquenté suffisamment l'école pour assurer une durabilité des acquis, surtout qu'ils ont été alphabétisés dans une langue qui n'est pas la leur. Il en résulte qu'ils ne peuvent pas communiquer par écrit soit dans leur langue maternelle, soit dans la langue française qui a été la langue de leur alphabétisation. Ce dernier groupe est devenu plus fragile parce qu'il voudrait se comporter comme des alphabétisés. Il constitue la frange des faux alphabétisés.

Il est difficile d'avoir des précisions statistiques opérationnelles relatives à ce groupe d'âge. D'après les compilations effectuées sur les statistiques avancées par la IHSI après le recensement de 2003, nous obtenons les données suivantes : Filles : 2 311 371, Garçons : 2 056 987. Ce qui donne un total de 4 370 358, soit 52 % de la population globale d'Haïti.

De ce total, l'UNESCO estime que 56 % de ce groupe sont des analphabètes. En tenant compte de cette estimation, on peut affirmer que la population totale à alphabétiser est de 2 447 400. D'ailleurs, le rapport de l'UNESCO pour 2006, précise qu'entre 2000 et 2004, le nombre d'adultes analphabètes (15 ans et plus) était de 2407. En tenant compte des erreurs éventuelles de compilation et du nombre d'enfants de 10 à 14 ans qui n'ont jamais été à l'école et qui de toute évidence n'iront jamais à l'école, nous pouvons cibler ce groupe d'âge et obtenir un montant total de 3 000 000 de personnes environ à alphabétiser.

La population ciblée en premier lieu représente la grande majorité de la population active du pays.

6 LA COUVERTURE GEOGRAPHIQUE

Cette campagne couvrira toutes les régions géographiques d'Haïti, y compris les Iles adjacentes.

Elle s'étendra aux départements, communes et sections communales.

7 LA DUREE DE LA CAMPAGNE

La campagne est prévue pour une durée d'environ 3 ans. Une période de pré lancement d'une durée de 1 an environ, précédera la campagne de trois ans. Elle fournira l'opportunité de renforcer la SEA, de mettre en place l'organisation de la campagne, de sensibiliser et de mobiliser la population et les différents intervenants, de bien identifier les sites, les personnes, les associations et les groupes et enfin de rassembler les fonds qui seront mis à la disposition de la campagne.

La période de pré lancement débutera dès octobre 2006 et se terminera le 8 septembre 2007, journée mondiale de l'alphabétisation, qui sera également la date prévue pour le lancement officiel de la campagne nationale.

8 RESPONSABILITE DE LA CAMPAGNE

La SEA assume la responsabilité de l'organisation et de l'exécution de la Campagne nationale d'alphabétisation. Le Secrétaire d'Etat à l'alphabétisation sera assisté dans cette tâche par un Comité National de Pilotage et d'Appui Financier formée de personnalités tirées du secteur public, du secteur privé, des représentant des cultes, des ONG, des autres composantes de la société civile, des membres de la direction nationale de la campagne et du Bureau du Secrétariat pour l'Alphabétisation.

Une Direction Nationale, fonctionnant sous l'autorité du Secrétaire d'Etat, est chargée de l'organisation quotidienne de la Campagne. A sa tête se trouve un-e Directeur/trice National/e assisté-e de 7 autres membres.

Adresse

Direction Nationale de la Campagne d'alphabétisation

SEA

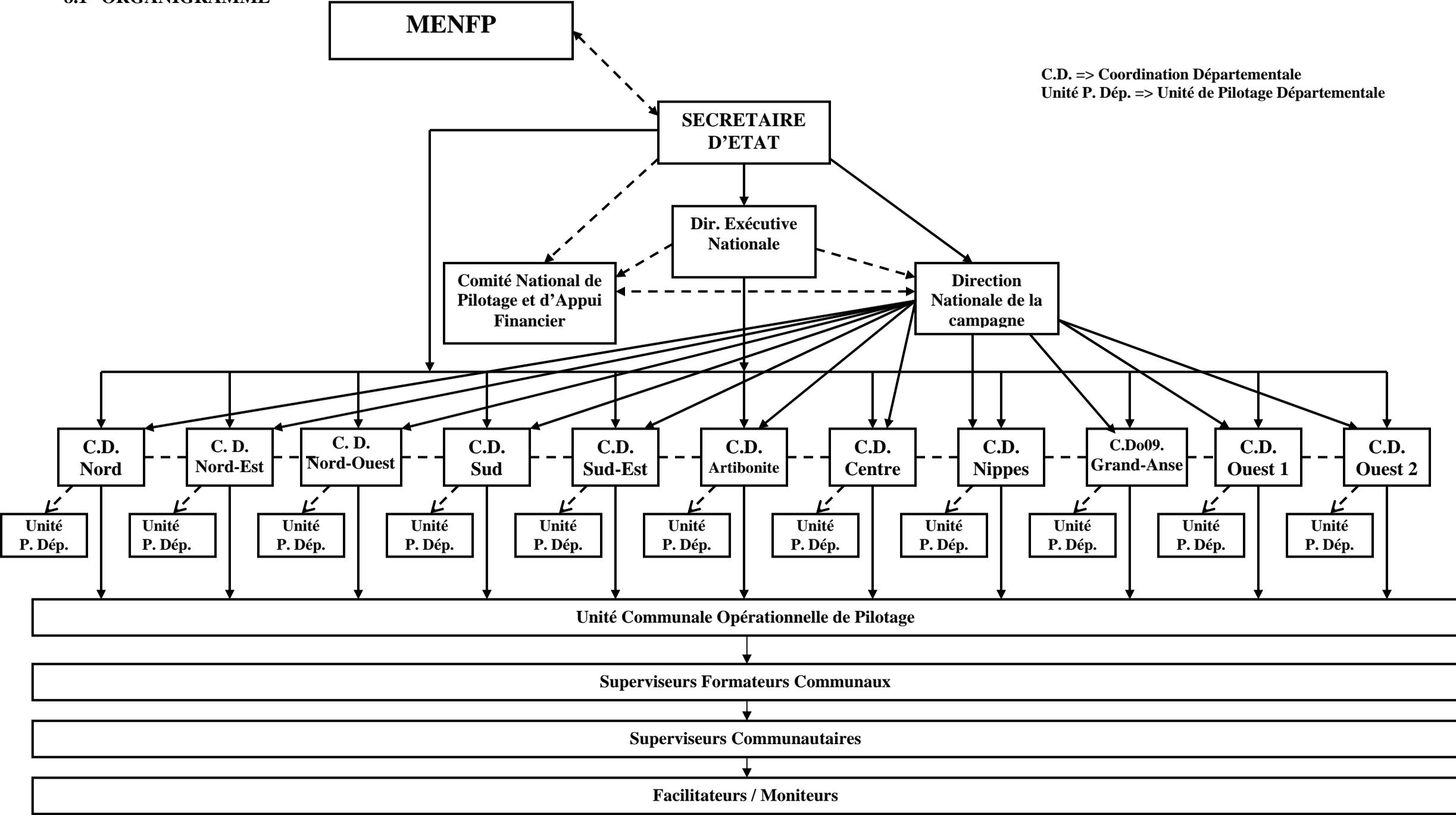
Delmas 29, 3 Angle rues Samba et Santa

Port-au-Prince. Haïti.

Téléphone : (509) 246-9761 ; (509) 246- 9755; 246-9760

Email : seahaiti@hotmail.com

8.1 ORGANIGRAMME



8.2 PORTEUR LEGAL

La campagne d'alphabétisation sera portée, du point de vue de la responsabilité légale, par le Secrétaire d'Etat à l'Alphabétisation.

8.3 LA SITUATION LEGALE DU PERSONNEL

Le personnel engagé pour le travail de la campagne, en sa majorité, le sera en qualité de contractuel. Il ne fera pas partie de la fonction publique, à l'exception du personnel de la SEA déjà engagé dans cette catégorie. La collaboration de bénévoles sera volontiers acceptée et encouragée.

9 OBJECTIFS POURSUIVIS

9.1 OBJECTIF GENERAL

L'objectif principal de la campagne est d'éradiquer l'analphabétisme sur toute l'étendue du territoire national durant les années 2007-2010.

Un deuxième objectif est de jeter les bases pour la promotion de l'éducation continue des néo-alphabétisés notamment grâce à la création de mutuelles de solidarité dans chacun des centres de formation.

9.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES

Mais il existe des objectifs spécifiques que nous voulons atteindre au cours de cette campagne. Il s'agit notamment de :

1. Apprendre les notions de base de lecture, écriture et calcul à environ 3 000 000 d'haïtiens et haïtiennes de septembre 2007 à décembre 2010, à réaliser par session de trois (3) mois.
2. Rendre les participants et participantes, aptes à passer à l'échelon de l'éducation des adultes.
3. Organiser la solidarité par la mise en place de mutuelles.

10 LA METHODOLOGIE ET LA STRATEGIE

La Campagne entière sera menée sur la base d'une méthodologie unique, la méthode de l'alphabétisation télévisuelle. La méthode cubaine YO SI PUEDO désormais adapté à la réalité haïtienne (WI MWEN KAPAB). C'est une méthode vidéo télévisuelle qui a connu beaucoup de succès dans près de 15 pays de l'Amérique Latine. Elle vient de recevoir le prix UNESCO pour l'alphabétisation en juin 2006. Le jury qui a décerné ce prix était composé des Etats-Unis, de l'Equateur, de la Corée du Sud, de la République populaire de Chine, du Sénégal et de la Syrie. C'est une méthode flexible qui s'adapte facilement à une variété de situations géographiques, culturelles et ethniques et qui a prouvé son efficacité dans les milieux tant urbains que ruraux.

Cette méthode vidéo télévisuelle réclame l'accompagnement d'un facilitateur.

La stratégie sera de faire de l'alphabétisation une question de solidarité sociale, une manière d'exprimer son civisme et son patriotisme. Toutes les couches de la société seront invitées à offrir les moyens de participation dont elles disposent : moyens financiers, logistiques, espace de travail et temps. C'est dans ce sens que sera créé un Comité National de Pilotage et d'Appui financier. Ce comité, formé de membres de la société civile, aura pour principale tâche d'accompagner le secteur public dans cette démarche historique d'éradication de l'analphabétisme. Chaque direction départementale et chaque structure communale seront assistées d'une unité de pilotage formée de personnalités représentatives de la société civile. La collaboration avec les ONG locales, les Eglises et les institutions de bonne volonté constitue une seconde pièce maîtresse de la stratégie qui sera poursuivie. Si toute la société est responsable de la persistance de l'analphabétisme, toute la société sera responsable de son éradication.

11 INDICATEURS DE REUSSITE ET RESULTATS ESCOMPTES

Campagne Nationale d'Alphabétisation 2007 – 2010

OBJECTIFS SPECIF.	ACTIVITES	RESPONSABLE	RESULTATS	ECHEANCES	INDICATEURS DE REUSSITE
1. Apprendre les notions de base de lecture, écriture et calcul à 3 000 000 de participants et participantes.	1. Conception du projet de campagne nationale d'alphabétisation	*Bureau national de la SEA (BN SEA)	Document de projet est élaboré	Sept. – Nov. 06	Le document de projet es validé
	2. Organisation de la campagne nationale	*Direction nationale de la campagne (DNC) et BNSEA	La campagne est organisée et les plans sont établis	20 07 - 2010	Toutes les sessions d'alphabétisation sont réalisées dans la période considéré.
	3. *Adaptation de la méthode YO SI PUEDO à la culture, la langue maternelle de la population haïtienne *Elaboration des scénari *Filmage des scénari avec la participation d'acteurs haïtiens, les artistes de la musique, les scènes locales etc... *Montage final et multiplication des vidéos cassettes.	*BNSEA *Coopération cubaine *Acteurs et actrices haïtiens	La méthode « Wi mwen kapab » est produite, les 65 scénari de la méthode sont élaborés et filmés. Le montage et l'édition de vidéos sont faits	Déc. 06 – juin 07	Disponibilité de 17 cassettes vidéo pour chacun des 75000 centres sur tout le territoire national
	4. Sensibilisation, motivation et mobilisation la population	*Secrétaire d'Etat *DNC et BNSEA *Coordinations Départementales *Unité Pilotage Communale	La population cible et le pays en général est sensibilisée, motivée et mobilisée pour la réalisation et la réussite de la campagne.	A partir de janvier 07	Adhésion de l a majorité de la population à cette nouvelle initiative Désir manifeste des différentes couches de la

OBJECTIFS SPECIF.	ACTIVITES	RESPONSABLE	RESULTATS	ECHEANCES	INDICATEURS DE REUSSITE
	5. Mise en place du personnel lié à la gouvernance et aux structures organisationnelles tant au niveau national que départemental.	Commission ad hoc	Le personnel lié à la gouvernance de la campagne et les structures organisationnelles sont constitués	A partir de janv. 07	population de s'engager dans la campagne *Une Direction Exécutive Nationale *11 directions départementales, *11 unités départementales de pilotage *140 unités de pilotage communales auront été installées.
	6. Location d'immeubles qui doivent loger la structure nationale et les structures départementales.	Commission ad hoc	Les immeubles sont loués progressivement à mesure que la campagne est lancée dans les départements	A partir de janv. 07	La totalité des immeubles, soit 12, auront été loués.
	7. Ameublement et équipement de ces structures	Commission ad hoc	Toutes les structures nationale et départementales sont meublées et équipées	A partir de janv. 07	Le matériel, les fournitures de bureaux, les équipements informatiques et électriques auront été achetés et installés à la Direction Nationale et aux 11 Directions Départementales.
	8. Acquisition de matériel roulant	Commission ad hoc	Le matériel roulant nécessaire est acheté et remis aux différentes directions	A partir de mai 07	8 voitures tout terrain pour la direction exécutive nationale, 22 voitures tout terrain et 44 motos pour les services départementaux
	9. Identification des partenaires éventuels	Commission ad hoc	Les différents partenaires potentiels et autres sont	A partir de déc. 07	Plus d'une centaine de partenaires auront été

OBJECTIFS SPECIF.	ACTIVITES	RESPONSABLE	RESULTATS	ECHEANCES	INDICATEURS DE REUSSITE
	<p>(Institutions étatiques, cultes religieux, ONG, etc.) et établir les échanges avec eux.</p> <p>10. Identification, recrutement et préparation des formateurs / formatrices.</p> <p>11. Identification, sélection et formation des facilitatrices/ facilitateurs</p> <p>12. Production et distribution de badges de facilitatrices/ facilitateurs</p>	<p>Commission ad hoc</p> <p>*Unités communales de pilotage et facilitateurs/ facilitatrices *Coordinations départementales *DNC et BNSEA</p> <p>Commission ad hoc</p>	<p>identifiés et formellement contactés</p> <p>Les formateurs et formatrices de différents niveaux sont identifiés, recrutés et préparés</p> <p>Les facilitateurs et facilitatrices sont identifiés, sélectionnés et formés</p> <p>Les badges sont produits et distribués</p>	<p>A partir de fév. 07</p> <p>A partir de Déc. 06</p> <p>A partir de juillet 07</p>	<p>identifiés et contactés. 3 rencontres annuelles de partenaires auront eu lieu dans chacun des départements actifs.</p> <p>Auront été recrutés et formés : * Niveau I : 22 formateurs de formateurs nationaux. * niveau II : 60 formateurs /superviseurs départementaux (6 par département) Formatrices/formateurs * Niveau III : 7 500 superviseurs communaux (1 superviseur pour chaque 10 centre).</p> <p>* Niveau IV : 75 000 facilitateurs/ facilitatrices auront été identifiés, recrutés et formés graduellement.</p> <p>Le matériel pour la production de 75,000 badges est acheté Les badges sont produits et distribués progressivement aux facilitatrices et facilitateurs.</p>

OBJECTIFS SPECIF.	ACTIVITES	RESPONSABLE	RESULTATS	ECHEANCES	INDICATEURS DE REUSSITE
	13. Elaboration de registres et formulaires d'inscription pour les participants/tes, les formateurs/formatrices et superviseurs	*DNC et BNSEA *Coordinations départementales *Les facilitateurs/facilitatrices *Superviseurs	Les registres d'inscription des participants, facilitateurs et superviseurs sont élaborés.	A partir de janv. 07	La quantité nécessaire de registres pour les différents intervenants (par session) est disponible
	14. Identification, recrutement et inscription des formateurs, superviseurs, participants et participantes	*Coordinations départementales *Les facilitateurs/facilitatrices *Superviseurs	L'identification, le recrutement et l'inscription des différents acteurs (intervenants) sont effectués	A partir de janv. 07	Auront été enregistrés par session: *300,000 à 400,000 participants et participantes *10,000 facilitateurs/facilitatrices 1,000 superviseurs
	15. Identification des sites pour établir les centres d'alphabetisation.	*DNC et BNSEA *Coordinations départementales *Unités communales de pilotage	Les centres sont établis et fonctionnent	A partir de juil. 07	10,000 centres fonctionnent par session de trois mois à partir de septembre 07.
	16. Equipement des centres en matériel didactique.	*DNC et BNSEA *Coordinations départementales	Les centres sont équipés en matériel didactique	A partir d'août 07	*75,000 kits en raison de 1 par centre qui inclut : 1 télévision, 1 appareil de vidéo, 1 panneau solaire et batteries et inverter *Puis des tableaux, craies, chiffons, ampoules pour 75 000 centres (sur 3 ans).
	17. Distribution aux facilitateurs/facilitatrices, superviseurs et participants/participantes des matériels didactique et	*Coordinations départementales *Unités communales de pilotage	Les matériels didactique et pédagogique sont remis aux différents acteurs et bénéficiaires de la campagne	A partir de sept. 07	Auront été distribués de façon graduelle aux différents acteurs et bénéficiaires de la campagne :

OBJECTIFS SPECIF.	ACTIVITES	RESPONSABLE	RESULTATS	ECHEANCES	INDICATEURS DE REUSSITE
	<p>pédagogique</p> <p>18. Alphabétisation des participants et participantes</p> <p>19. Réalisation de visites de suivi.</p> <p>20. Organisation du processus d'évaluation interne et externe.</p>	<p>*Facilitateurs- trices *Superviseurs *Unités communales de pilotage *Coordinations départementales *DNC</p> <p>*Superviseurs communaux *Unités communales de pilotage *Superviseurs et Coordination départementaux *DNC</p> <p>*DNC et BNSEA *Coordinations Départementales</p>	<p>300,000 à 400,000 participants et participantes sont alphabétisés par session de 3 mois</p> <p>Des visites de suivi sont effectuées périodiquement, les rapports sont produits et remis aux instances de décisions</p> <p>Evaluation réalisée du niveau d'apprentissage des participants.</p>	<p>A partir de sept. 07</p> <p>A partir de sept. 07</p> <p>A partir de nov. 07</p>	<p>*75,000 guides de facilitateurs *3,000,000 livrets d'accompagnement alpha télévisuel aux participants-tes *6,150,000 crayons (3 par participants par session) *75,000 ampoules</p> <p>80% du groupe ciblé par session sont en mesure de lire, écrire en créole et sont aussi aptes à réaliser des calculs de base.</p> <p>Auront été réalisées par session :</p> <p>*2 Visites de suivi de la direction nationale *3 Visites de suivi de la direction départementale *3 Visites de suivi de l'unité communale de pilotage, * 4 Rencontres des intervenants avec l'unité communale de pilotage</p> <p>*Test d'évaluation * Rencontres mensuelles Coordinations départementales et Unités départementales de pilotage Assemblées conjointes</p>

OBJECTIFS SPECIF.	ACTIVITES	RESPONSABLE	RESULTATS	ECHEANCES	INDICATEURS DE REUSSITE
	21. Distribution de certificats de réussite aux néo alphabétisés- ées	*DNC et BNSEA *Coordinations Départementales *Unité communale de pilotage	Les néo alphabétisés- ées reçoivent un certificat à la fin de chaque session confirmant leur participation au programme et leur réussite	A partir de déc. 07	Production de 3 000 000 certificats à raisons de 300 000 à 400 000 par session.
	22. Distribution de certificats de mérite à d'autres acteurs/actrices et promoteurs de la campagne	*DNC et BNSEA *Coordination Départementale *Unité communale de pilotage	Les différents acteurs/actrices (partenaires) qui se sont impliqués dans le processus d'apprentissage des alphabétisés sont plus motivés et intéressés à continuer d'appuyer la campagne	A partir de déc. 07	Production, à chaque session, d'une quantité de certificats égale au nombre de personnes choisies pour recevoir cet honneur.
	23. Publication d'un bulletin chaque 2 mois	*DNC et BNSEA *Coordination Départementale	Les informations sur tout le déroulement de la campagne sont disponibles et à la portée des différents intéressés (acteurs, partenaires, etc.)	A partir de déc. 07	Commencer avec la publication d'un tirage de 10 000 bulletins chaque 2 mois, augmenter le tirage après chaque session. Le bulletin est publié en créole.
	24. Etablissement d'un réseau intranet.	*DNC et BNSEA *Coordination Départementale	Les dix coordinations départementales sont en réseau. Les informations et rétro alimentations se font facilement et rapidement	A partir de mai 08	Les dispositions pour que ce réseau soit effectif et disponible pour les 11 coordinations départementales et les 140 communes auront été prises
	25. Engagement d'une firme d'auditeurs	*DNC et BNSEA	Une vérification/évaluation externe est effectuée périodiquement	Une fois l'an (entre les mois de mars et mai de chaque année)	Les résultats et conclusions de ladite vérification/évaluation sont remis à la Direction Exécutive Nationale pour les suites nécessaires.

OBJECTIFS SPECIF.	ACTIVITES	RESPONSABLE	RESULTATS	ECHEANCES	INDICATEURS DE REUSSITE
2. Rendre les participants et participantes aptes à passer à l'échelon de l'éducation des adultes	1. Production de matériels pédagogique et didactique pour la post- alphabétisation et l'éducation des adultes	DNC/ Direction technique de la post-alpha et de l'éducation des adultes	Les matériels didactique et pédagogique sont produits et utilisés à l'étape de post- alpha	A partir d'oct. 07	Au moins 80 % des participants-es seront à même de lire couramment un petit message, de le comprendre ; d'écrire facilement un message cohérent ; d'effectuer les opérations arithmétiques de base
	2. Formation des participants jusqu'à parvenir à la facilité de lecture et d'écriture courante et au calcul rapide (post-alpha).	DNC et BNSEA /Coordinations départementales	Les participants- tes sont prêts à entamer l'étape de la post-alpha	A partir de déc. 07	Idem
	3. Elaboration d'un plan d'action pour la post-alpha et l'éducation des adultes	*DNC/ BNSEA *Coordinations départementales	Le plan d'action est validé	A partir d'août 07	Le plan d'action est utilisé comme principal document de référence pour le post-alpha.
3. Organiser la solidarité par la mise en place de mutuelles	1. Formation du personnel de la SEA, des formateurs de formateurs/des facilitateurs - facilitatrices.	*DNC et BNSEA *Coordination départementale	Les différents acteurs sont formés aux mécanismes de mutuelles de solidarité et une mutuelle est mise en place dans chaque centre.	A partir de juillet 07	Planification des programmes de formation 4 à 5 journées de formation aux mutuelles de solidarité auront été organisées à l'intention du personnel de la SEA qui transmettra cette formation aux formateurs / formatrices, qui à leur tour la transmettront aux facilitateurs / facilitatrices. 80 à 90% des centres ont une mutuelle de solidarité.

12 CHRONOGRAMME D'ACTIVITES

Décembre 2006 à décembre 2007

ACTIVITES	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1.1 Conception du projet de campagne (Finalisation/validation)													
1.2 Organisation de la campagne													
1.3. Adaptation de la méthode													
1.4 Sensibilisation, motivation, organisation													
1.5 Mise en place du personnel lié à la gouvernance et aux unités de pilotage.													
1.6 Location d'immeubles logeant la structure nat. Et les structures départ.													
1.7 Ameublement et équipement des structures													
1.8 Acquisition de matériel roulant													
1.9 Identification des partenaires éventuels (institutions étatiques, cultes religieux, ONG, etc.) et établir les échanges avec eux.													
1.10 Identification, recrutement, préparation des formateurs-trices													
1.11 Identification, sélection des facilitateurs/falicitatrices													
1.12 Production et distribution des badges de facilitateurs-teurs													
1.13 Elaboration de registre et formulaire d'inscription pour les formateurs-trices et superviseurs													
1.14 Identification, recrutement et inscription les participants-tes													
1.15 Identification des sites pour les centres de formation													
1.16 Equipement des centres en matériel didactique													

ACTIVITES	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1.17 Distribution aux facilitateurs /facilitatrices, superviseurs et participants-tes des mat. Didact.													
1.18 Alphanétisation des participants et participantes													
1.19 Réalisation des visites de suivi													
1.20 Organisation de processus d'évaluation interne et externe													
1.21 Distribution des certificats aux néo alphabétisé (e)s													
1.22 Distribution de certificats de mérite à d'autres acteurs/trices													
1.23 Publication d'un bulletin chaque deux mois													
1.24 Etablissement d'un réseau intranet													
1.25 Engagement d'une firme d'auditeurs													
2.1 Production de matériels pédagogique et didactique pour la post-alphanétisation et l'éducation des adultes													
2.2 Formation des participants/participantes jusqu'à parvenir à la facilité de lecture et d'écriture courante et au calcul rapide (post-alpha)													
2.3 Elaboration d'un plan d'action de post-alpha et l'éducation des adultes.													
3.1 Formation du personnel de la SEA, des formateurs de formateurs / des facilitateurs-facilitatrices aux mutuelles de solidarité													

L'année est divisée en période de quatre mois, la première commence en septembre et se termine en décembre, la deuxième en janvier et prend fin en avril, la troisième débute en mai et termine en août. Donc, il y aura trois sessions par année. Théoriquement, la méthode YO SI PUEDO peut alphabétiser un groupe de personnes entre deux mois et demi et trois mois. En divisant le temps par session de quatre mois, on se donne la possibilité de compenser les retards éventuels qui peuvent provenir de circonstances non prévisibles ou de cas de force majeure. Cette façon de faire facilite l'amélioration de la préparation des intervenants qui parviennent à s'acquitter de leur travail avec moins de stress.

Un chronogramme d'activités est fourni en annexe. Il suffira de mentionner que d'ici le mois de décembre 2010, neuf (9) sessions de trois mois seront conduites avec des effectifs variant de 300 000 à 400 000 personnes.

13 STRUCTURES À METTRE EN PLACE

13.1 STRUCTURES ORGANISATIONNELLES

13.1.1 GOUVERNANCE

Au sommet de l'organisation, nous retrouvons le Secrétaire d'Etat, responsable par devant l'Etat, du succès de la campagne. La SEA qu'il dirige se charge de tous les aspects techniques, sous l'obédience de la direction nationale de la campagne de concert avec la direction exécutive nationale de la SEA. La direction nationale de la campagne est le principal responsable sur le terrain, de la formation des formateurs / formatrices de superviseurs et facilitateurs / facilitatrices, de la coordination, du suivi, de la supervision, de l'évaluation interne et de la planification des évaluations externes. Les deux directions travaillent en concertation en vue de la planification et de la finalisation des activités.

Outre ce qui a été mentionné au chapitre des responsabilités, chaque département géographique disposera d'une unité de coordination départementale assistée d'une unité de pilotage. Toujours dans le but de favoriser la plus grande participation, chaque commune aura sa propre unité de pilotage. A cause de l'importance numérique de la zone métropolitaine, elle accueillera 2 unités départementales de coordination. Voilà pourquoi, dans le détail du budget nous mentionnons 11 unités départementales de coordination.

Chaque année, deux membres (un homme et une femme) non fonctionnaires du comité national de pilotage et d'appui financier seront élus par leurs pairs et nommés ambassadeur et ambassadrice de la campagne. Leurs attributions seront définies ultérieurement.

Dans la mise en place de cette structure, on tiendra compte de la question de genre. L'inégalité sociale de genre ne saurait être tolérée dans une structure qui envisage l'intégration sociale des citoyennes et des citoyens. De même, une attention spéciale sera accordée au contenu des programmes.

13.1.2 INSTANCE DE VERIFICATION ET D'AUDITS

Une instance de vérification comptable et d'audits interne et externe sur la base d'un manuel de normes et procédures sera mise en place.

Outre les normes et procédures comptables, ce manuel contiendra le profil des postes, les attributions relatives à chaque instance et à chaque personne, le rôle des unités de pilotage, les modèles de contrat, les modalités de fonctionnement, etc.

13.1.3 COORDINATION

13.1.3.1 PARTENARIAT

Il existe actuellement un certain nombre de centres, difficiles à estimer, qui s'adonnent à l'alphabétisation. Ces centres ont été créés par des individus, des institutions, des cultes religieux, des ONG, des associations, des groupes de quartier. La campagne se donne pour tâche de les intégrer et de renforcer leurs activités en leur offrant sous contrats des facilitateurs / facilitatrices préparés et soutenus par la campagne, du matériel didactique et du personnel de supervision. Les directions départementales concernées auront pour mission de les rencontrer sur une base régulière en vue d'assurer une meilleure coordination et supervision des actions.

13.1.4 PRODUCTION DE MATERIELS (PEDAGOGIQUES, DIDACTIQUES)

Le matériel pédagogique est conçu et élaboré en collaboration avec la Mission Cubaine. Il ne s'agit pas de traduire la méthode « YO SI PUEDO ». Il faut la concevoir en créole à partir des thématiques haïtiennes, et de la fréquence des sons utilisés en créole. De même, des équipes seront affectées aux prises de son et d'images qui serviront d'arrière-plan à la méthode. Environ une dizaine d'acteurs et d'artistes du pays participeront à cette entreprise.

13.1.5 SENSIBILISATION/MOTIVATION

Il est important de bien faire connaître à la population le motif, les objectifs, l'évolution de la campagne. Pour aboutir à cette fin, tous les moyens disponibles seront mobilisés : Affiches, Boutons bics, chandails, bannières, compositions musicale, compétition de levée de fonds, marathons, ventes, manifestation culturelles, dîners, programmes de radio et de télévision, organisation de conférences et de débats, slogans, mascottes, lettres, récompenses, certificats, médailles, etc.

13.1.6FORMATION

d) Contenu et durée de la formation des facilitateurs / facilitatrice

Les facilitateurs / facilitatrices reçoivent une formation technique pour pouvoir gérer un centre et assurer l'éducation des participants conformément aux objectifs fixés par la campagne. Ils sont donc initiés aux techniques suivantes :

Apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul en pédagogie des adultes

Approches participatives et méthodologiques de l'enseignement aux adultes

Technique d'écriture du créole.

Formation associative et mise en place de mutuelles de solidarité.

Dynamique et animation de groupes.

Cette campagne insiste sur la qualité de la formation des facilitateurs / facilitatrices. Les facilitateurs et facilitatrices, indistinctement, reçoivent leur formation au cours d'une session qui durera 3 à 5 jours. Un test d'évaluation leur sera administré à la fin de la session.

Ils ne seront admis à la session de formation qu'après vérification d'un certain nombre de critères et des aptitudes requises.

b) Contenu et durée de la formation des participants

Les participants reçoivent une formation de base en lecture, écriture et calcul.

En vue de les préparer à la vie sociale et économique, les participants de chaque centre seront invités à se constituer en mutuelles de solidarité. Une formation appropriée leur sera donnée en ce sens. Dans l'ensemble, cette formation les initiera aux mécanismes d'épargne et de crédit.

Les facilitateurs / facilitatrices seront formés à utiliser les apports des ressources humaines locales : médecins, infirmières, auxiliaires, 'sages femmes', promoteurs de médecine naturelle, agronomes et

techniciens agricoles, ingénieurs, artisans, etc. Ces personnes ressources pourront être invitées pour des formations en hygiène personnelle et santé communautaire, en environnement, en agriculture et autres. Ces prestations seront considérées, en accord avec les ministères de tutelle, comme leur apport bénévole à la campagne.

Les participants réaliseront, de façon périodique, des manifestations culturelles, chants, contes, jeux scéniques, dramatisation, etc.

En ce sens, les participants seront invités à meubler chaque centre d'un tambour et/ou autre instrument musical typique prêté ou non. Cet instrument sera le symbole de leur participation à leur propre formation et servira constamment pour le rassemblement des participants et pour l'animation culturelle du groupe.

La durée technique de la formation est de deux mois et demi à 3 mois. Cependant un délai d'un mois est prévu pour compenser les retards de mise en œuvre, les arrêts de fonctionnement provenant des circonstances de temps et de lieu.

c) Nombre de participants dans un centre

Un centre représente l'espace où un facilitateur, une facilitatrice rassemble un groupe donné de participants en vue de les alphabétiser. Dans le système présenté ici, chaque facilitateur / facilitatrice gère un centre.

Le support du facilitateur / de la facilitatrice, c'est son guide de formation

Dans l'alphabétisation par voie vidéo- télévisuelle, on appelle ce responsable, *facilitateur/ facilitatrice*. Le facilitateur aide seulement les participants à comprendre le message télévisuel tout en l'accompagnant dans la manipulation de l'écriture. Il devient comme un répétiteur.

En situation d'alphabétisation télévisuelle, le centre accueille chaque jour 20 participants en deux séances, ce qui lui fait 40 participants. La dimension des écrans de télévision limite le nombre de participants par séance.

Ainsi, un facilitateur / facilitatrice s'occupe, chaque jour de 40 participants / participantes divisés en deux périodes de 20.

d) Mode de répartition des centres, facilitateurs / facilitatrices et superviseurs.

La taille de la population à alphabétiser indique la quantité de centres à trouver, le nombre de facilitateurs / facilitatrices et celui des superviseurs locaux. Comme chaque centre alpha télévisuelle fonctionne avec 40 participants, cette information, jointe à celle relative à la cible identifiée, permet d'établir le nombre de centres et de facilitateurs / facilitatrices. En prévoyant 1 superviseur par groupe de 10 centres, on obtient le nombre de superviseurs communaux nécessaires pour la population donnée.

13.1.7 SUIVI/RAPPORTS DE SUIVI

Des missions de suivi sont organisées deux fois par session dans chacun des départements en activité. Ces missions sont à la charge de la direction nationale de la campagne et de la direction exécutive nationale de la SEA. Elles ont pour but d'observer la régularité de la situation dans le département, de se renseigner sur la qualité de l'enseignement donné par les facilitateurs / facilitatrices, sur l'évolution des effectifs, sur les problèmes éventuels ainsi que sur les problèmes liés à l'environnement des sites. Ils présentent aux cadres départementaux les résultats de leurs observations et font rapport au Secrétaire d'Etat.

Les premiers responsables du suivi demeurent les cadres départementaux, les superviseurs départementaux et les unités départementales de pilotage. Ils reçoivent les rapports qui viennent du terrain des superviseurs communaux et des unités communales de pilotage, ils visitent régulièrement les centres de telle sorte que chaque centre aura été visité, au moins une fois par session, par l'un des membres de ce personnel. Ils échangent avec les unités communales les résultats de leurs observations. Un rapport est établi après chaque visite. Un résumé de ces rapports sera expédié mensuellement à la direction nationale de la campagne.

L'unité communale opérationnelle de pilotage supervise le travail des superviseurs locaux ou superviseurs communaux. Chaque 15 jours, elle se réunit avec eux pour des mises au point. Elle garde le contrôle des registres d'inscription pour chaque section communale ou quartier. Elle achemine son rapport mensuel à la coordination départementale.

Chaque superviseur local ou communautaire est responsable de la supervision de dix (10) centres. C'est sur lui que repose la permanence de la supervision. Il a donc pour charge de visiter chaque centre au moins une fois par semaine. Il contrôle, de façon systématique et continue, la régularité de

fonctionnement du centre, la présence du, de la facilitateur / facilitatrice, le cahier de présence du facilitateur, et rencontre régulièrement l'unité communale de pilotage à laquelle il fait rapport.

Le facilitateur/la facilitatrice est en charge d'un centre. C'est lui qui assume la responsabilité d'alphabétiser les participants dûment inscrits qui lui sont confiés par le comité de pilotage. Il contrôle sur un cahier les présences, les absences et les retards des participants. Il est formé pour donner un enseignement de qualité tout en suscitant la motivation des participants. Il transmet les résultats de ses observations à l'unité communale de pilotage. Il observe les remarques qui lui sont faites par l'unité communale et par les autres intervenants hiérarchiques.

La structure qui vient d'être mentionnée est en charge du suivi des opérations. La chaîne de suivi part du plus proche au plus éloigné. Les visites de suivi se font à partir de la capitale vers les départements, des départements vers les communes et les sections communales. Des rapports réguliers feront état de la situation dans chaque département, notamment pour contrôler les présences, la régularité des participants et des facilitateurs / facilitatrices, la qualité et l'efficacité des prestations. Chaque unité sera aidée dans cette charge par des superviseurs.

13.1.8 EVALUATION/RAPPORTS D'EVALUATION

Un double système d'évaluation sera mis en place dès le début des opérations.

Le premier est interne et consiste dans l'administration aux participants, deux fois par session, d'un test simple de lecture, d'écriture et de calcul. Ce test est préparé par les soins de chaque coordination départementale, suivant un modèle proposé par la direction exécutive nationale.

Le second est externe et indépendante. Il sera assuré par un(e) expert(e) en évaluation qui accompagnera le projet dès les premiers moments. Il ou elle aura pour mission de faire l'évaluation institutionnelle, en même temps que celle des objectifs, des activités, des intervenants et des participants. Le travail de cette personne fera l'objet d'un contrat.

Les drafts d'évaluation externe seront étudiés dans une assemblée annuelle conjointe d'évaluation constituée des membres de la direction nationale, du Secrétaire d'Etat, des membres de l'unité nationale de pilotage. D'autres membres du gouvernement pourront être invités à y prendre part. Cette assemblée annuelle se tiendra au mois de novembre.

Le rapport final d'évaluation externe sera définitivement rédigé par l'expert (e), un mois après l'assemblée. Il sera ensuite publié par la direction nationale de la campagne qui aura soin d'expédier des copies suivant les modalités prévues au paragraphe traitant des rapports.

Cette assemblée annuelle conjointe aura aussi pour tâche d'étudier tous les rapports d'audit interne.

Les corrections apportées au budget prévisionnel pour l'année suivante sont étudiées dans une commission rassemblant le Secrétaire d'Etat, la direction nationale de la campagne, la direction exécutive nationale de la SEA, les directeurs départementaux et trois membres de chacune des unités départementales de pilotage.

La direction nationale de la campagne prend en charge l'organisation périodique d'une évaluation interne des opérations. Il y aura au moins 2 évaluations effectuées pour chaque session, l'une après le premier mois du début de la session, l'autre vers la fin de la session.

L'évaluation externe se fera par une firme compétente, haïtienne ou étrangère, engagée à cet effet. Elle aura lieu à la fin de chaque année. On en prévoit 2 ou 3 pour l'ensemble de la campagne.

13.1.9 AUDIT

La vérification des comptes se fera une fois par année. Elle est confiée à deux entités, la Cour Supérieure des Comptes et une firme indépendante d'experts comptables. Les rapports des deux vérificateurs seront présentés et analysés à l'assemblée annuelle conjointe.

13.1.10 LES RAPPORTS

Les rapports rendant compte de l'état d'avancement de la campagne seront établis tous les quatre mois, c'est-à-dire un mois après la fin de chaque session. Les bilans financiers et comptables seront déposés à la fin de l'année fiscale.

L'année fiscale commence le 1^{er} octobre pour se terminer le 30 septembre de l'année suivante.

Le premier rapport financier sera déposé le 30 septembre 2008, soit un an après le lancement officiel des opérations d'alphabétisation.

Ces rapports sont élaborés par la direction nationale de la campagne et présentés au Secrétaire d'Etat à l'alphabétisation qui les approuve après avoir recueilli les avis et suggestions du Comité

National de Pilotage et d'Appui Financier. Ils sont ensuite envoyés au gouvernement de la République d'Haïti, aux organismes de financement nationaux et internationaux qui appuient la dite campagne. Un résumé des rapports sera mis à la disposition des donatrices et donateurs.

13.1.11 CERTIFICAT DE MERITE

A la fin de chaque année, il sera délivré à chaque participant, (membres des unités de pilotage, formateurs / formatrices, superviseurs, collaborateurs bénévoles, facilitateurs / facilitatrices, alphabétisés) un certificat de réussite en alphabétisation ou un certificat de mérite social.

13.2 INFRASTRUCTURES PHYSIQUES

13.2.1 INFRASTRUCTURES PHYSIQUES

Une bonne infrastructure physique est importante pour assurer le plus grand succès à la campagne Nationale. Il est donc prévu des activités de renforcement de la *SEA* en cherchant à l'équiper d'un immeuble capable d'assurer la parfaite circulation de l'information et de garantir la sécurité des données qui y seront acheminées.

Parallèlement, les 11 divisions départementales devront être logées dans des immeubles convenables lesquels seront équipés de façon à faciliter le fonctionnement efficace des opérations.

En fait de matériel roulant, il est important de pouvoir compter sur un dispositif logistique capable d'affronter tous les terrains des 140 communes d'Haïti. Ainsi donc la Campagne aura besoin de 30 voitures tout terrain dont 8 pour la Direction Nationale de la Campagne et 22 pour les 11 Direction Départementales. Comme il y a des zones qui ne peuvent être atteintes qu'en moto, la Direction Nationale de la Campagne sera équipée de 5 motos et les Directions Départementales pourront disposer chacune de 4 motos, ce qui donne 49 motos pour les départements.

13.2.2 SITE WEB/RESEAU INTRANET –BASE DE DONNEES – COLLECTES DE DONNEES

La direction nationale de la campagne sera dotée d'un site web. Ce site aura pour fonction de diffuser en permanence les informations ou des réflexions sur les activités de la campagne.

Les leçons tirées de précédentes opérations de campagne d'alphabétisation nous font voir les difficultés rencontrées dans la collecte des informations relatives aux centres : inscriptions, effectifs, caractéristiques des participants, résultats d'évaluation. La plupart de ces informations n'arrivent

jamais au bureau central, sont perdues en chemin ou déposées à une mauvaise adresse. Ce handicap est causé surtout par les distances à parcourir, la durée des transports et la qualité des routes. En vue d'assurer une plus grande fiabilité et efficacité dans la transmission des données, la campagne profitera du développement des techniques de l'information et de la communication pour se doter de deux outils jugés nécessaires : une base de données et un réseau intranet.

Du même coup, la circulation des informations vitales deviendra beaucoup plus rapide, la supervision bénéficiera d'une plus grande efficacité, la gestion et le contrôle seront mieux assurés

Ce réseau constituera un élément d'importance dans la mise en place de la Post-Alphabétisation.

13.2.3 BULLETIN

Le bureau exécutif de la campagne publiera chaque 2 mois un bulletin d'information. Outre les informations statistiques ou la relation de situations affectant les activités d'alphabétisation, le bulletin aura pour tâche de publier les témoignages des néo alphabétisés ou même des témoins de l'impact de la campagne sur les ressortissants de la localité. Le format de ce bulletin sera décidé par la direction exécutive nationale.

14 RESUME DU BUDGET

14.1 BUDGET GLOBAL

SECRETARERIE D'ETAT A L'ALPHABETISATION

BUDGET DE LA CAMPAGNE NATIONALE D'ALPHABETISATION SUR 3 ANS

RUBRIQUES	2007-2008	2008-2009	2009-2010	TOTAL
1. SECRETAIRE D'ETAT				
2. PERSONNEL EXECUTIF NATIONAL	7,317,500.00	13,550,000.00	6,285,000.00	27,152,500.00
3. PERSONNEL DES DEPARTEMENTS	98,158,000.00	217,743,000.00	280,332,000.00	596,233,000.00
4. FORMATION	36,579,600.00	24,971,200.00	13,871,200.00	75,422,000.00
5. RESSOURCES PEDAGOGIQUES	1,785,690,000.00	2,380,920,000.00	1,488,075,000.00	5,654,685,000.00
6. RESSOURCES MATERIELLES	162,256,006.67	34,367,440.00	17,403,720.00	214,027,166.67
7. DEPLACEMENTS EXTERNES ET INTERNES	13,556,100.00	16,290,700.00	8,570,100.00	38,416,900.00
8. UNITES DE PILOTAGE DEPARTEMENTALES ET COMMUNALES	1,350,000.00	8,880,000.00	11,840,000.00	22,070,000.00
9. SENSIBILISATION	6,000,000.00	5,000,000.00	5,000,000.00	16,000,000.00
10. SUIVI-EVALUATION	2,225,000.00	4,625,000.00	5,825,000.00	12,675,000.00
11. VERIFICATION EXTERNE	1,025,000.00	1,025,000.00	1,025,000.00	3,075,000.00
12. CERTIFICATION DES BENEFICIAIRES	400,000.00	1,600,000.00	1,000,000.00	3,000,000.00
13. BADGES	3,000,000.00	4,000,000.00	2,500,000.00	9,500,000.00
TOTAL GENERAL	2,117,557,206.67	2,712,972,340.00	1,841,727,020.00	6,672,256,566.67
IMPREVUS 10 %	211,755,720.67	271,297,234.00	184,172,702.00	667,225,656.67
TOTAL GENER. + IMPREVUS	2,329,312,927.33	2,984,269,574.00	2,025,899,722.00	7,339,482,223.33

RATIO PAR BENEFICIAIRE (en gourdes)

2,446.49

TOTAL EN DOLLARS AMERICAINS

183,487,055.58

RATIO EN DOLLARS AMERICAINS

61.16

14.2 BUDGET TRIMESTRIELLE

SECRETARERIE D'ETAT A L'ALPHABETISATION

BUDGET DE L'ANNEE 2007-2008 REPARTITION TRIMESTRIELLE

RUBRIQUES	Sept. à Déc.	Janv. à Avril	Mai à Août	TOTAL
1. SECRETAIRE D'ETAT				
2. PERSONNEL EXECUTIF NATIONAL	1,055,000.00	3,120,000.00	3,142,500.00	7,317,500.00
3. PERSONNEL DES DEPARTEMENTS	2,520,000.00	51,855,000.00	43,783,000.00	98,158,000.00
4. FORMATION	11,070,800.00	4,224,000.00	21,284,800.00	36,579,600.00
5. RESSOURCES PEDAGOGIQUES	595,230,000.00	-	1,190,460,000.00	1,785,690,000.00
6. RESSOURCES MATERIELLES	126,286,980.00	3,325,380.00	32,643,646.67	162,256,006.67
7. DEPLACEMENTS EXTERNES ET INTERNES	9,037,400.00	2,259,350.00	2,259,350.00	13,556,100.00
8. UNITES DE PILOTAGE DEPARTEMENTALES ET COMMUNALES	360,000.00	360,000.00	630,000.00	1,350,000.00
9. SENSIBILISATION	2,000,000.00	2,000,000.00	2,000,000.00	6,000,000.00
10. SUIVI-EVALUATION	-	1,200,000.00	1,025,000.00	2,225,000.00
11. VERIFICATION EXTERNE	-	-	1,025,000.00	1,025,000.00
12. CERTIFICATION DES BENEFICIAIRES	-	400,000.00	-	400,000.00
13. BADGES	1,000,000.00	-	2,000,000.00	3,000,000.00
TOTAL GENERAL	748,560,180.00	68,743,730.00	1,300,253,296.67	2,117,557,206.67
IMPREVUS 10 %	74,856,018.00	6,874,373.00	130,025,329.67	211,755,720.67
TOTAL GENER. + IMPREVUS	823,416,198.00	75,618,103.00	1,430,278,626.33	2,329,312,927.33

RATIO PAR BENEFICIAIRE (en gourdes)

1,941.09

TOTAL EN DOLLARS AMERICAINS

58,232,823.18

RATIO EN DOLLARS AMERICAINS

48.53

Le budget de la campagne s'élève à **7,339,482,223.33 gourdes** pour à peine deux ans et demi de campagne. Ce montant, traduit en dollars américains, représente **\$US183,487,055.58** dollars. La moyenne dépensée par personne donne la modique somme de **2,446.49 Gdes** gourdes et de **\$US 61.16** dollars.

Cette moyenne par participant reste dans la moyenne normale étudiée par l'UNESCO.

L'investissement en immeuble et matériel didactique, qui forme la plus grande partie du budget, est un acquis durable qui servira à la post-alpha et à l'éducation des adultes. Donc d'une pierre, nous faisons plusieurs coups.

15 FINANCEMENT

Du point de vue des ressources financières à rendre disponibles, la campagne doit pouvoir aller chercher.

La participation du Trésor Public.

Le vote du projet de loi d'août 2000, envisageant une taxe à l'alphabétisation et à l'éducation des adultes.

Une partie des fonds libérés par la réduction éventuelle de la dette d'une part et par l'accord Petro Caribe d'autre part.

Le produit des collectes effectuées dans la société civile haïtienne, tant en Haïti qu'à l'étranger.

L'appui de l'AECI, à travers le programme LIFE. Haïti figure parmi les 10 pays choisis pour recevoir l'appui de ce programme.

La participation des agences internationales de financement et des pays donateurs.

16 RETOMBÉES POSITIVES DU PROJET ET PERSPECTIVES D'AVENIR

16.1 RETOMBÉES POSITIVES DU PROJET

Il est important de souligner les retombées positives (mesurables et non mesurables) que la mise en œuvre du projet pourrait générer durant toute sa durée et même les années qui suivront son exécution.

- La création d'environ 100 00 emplois à travers tous les départements et communes du pays
 - 75 000 facilitateurs et facilitatrices
 - 7 500 formateurs / formatrices – superviseurs
 - 11 Coordinations Départementales (y compris la Direction Exécutive Nationale) composées de 11 membres chacune (121 personnes)
 - 140 Unités Communales de Pilotage (1 par commune) de 13 membres chacune (1 820 personnes)
- Une amélioration considérable du niveau de vie d'environ 100 000 familles (autrement dit, 700 000 personnes si nous faisons une relation de 7 personnes par familles)
- La création d'un nouvel état d'esprit chez 3 000 000 de néo alphabétisés qui produira probablement un changement dans leurs comportements et leurs façons de vivre.
- L'éveil, l'incitation à la solidarité nationale et internationale
- Un avancé concret se notera :
 - dans la lutte contre la pauvreté et l'inégalité sociale
 - dans l'édification d'une société plus juste et sécuritaire (intégration et justice sociale, paix et respect mutuel)
 - dans la recherche de développement durable et de croissance économique

- dans le renforcement de l'identité culturelle, de la fierté et de la dignité humaine
- dans la défense et l'entretien de l'environnement (la faune et la flore)
- dans la démarche de réconciliation nationale
- etc.

16.2 PERSPECTIVES D'AVENIR : POST-ALPHABETISATION ET EDUCATION DES ADULES

Une introduction de quelques mois au monde de la lecture et de l'écriture ne saurait miser sur des effets durables si elle n'est pas soutenue ensuite par une solide structure d'éducation continue des adultes. La réussite et l'efficacité de cette campagne dépendent grandement de sa poursuite dans la mise en place d'un système d'éducation pour accueillir les néo alphabétisés.

Au cours de cette année de préparation de la campagne, un plan d'action sera élaboré et concrétisé en vue de répondre à la recherche de durabilité. Sans pouvoir dévoiler exactement en ce moment-ci le contenu de ce plan, il est prévu que les néo alphabétisés seront classés en plusieurs catégories : les jeunes jusqu'à 25 ans qui pourront être orientés vers un système d'éducation classique et professionnelle accéléré et approprié, ceux de 25 à 35 ans qui pourront bénéficier d'une formation de courte durée basée sur l'apprentissage ou le perfectionnement d'un métier qu'ils pratiquent déjà. Le tout sera complété par des cours portant sur la formation citoyenne et civique, la santé, l'hygiène, l'éthique, les relations humaines, la vie en société, etc. La troisième catégorie, ceux de 35 à 50 ans, fera l'objet d'une formation permanente plus souple par la voie d'une revue de post-alpha, de programmes vidéo et radio préparés à leur intention mais aussi pour répondre aux besoins des autres catégories mentionnées plus haut.

Il devient évident que ce plan s'étendra sur une durée plus longue que celle attribuée à la campagne d'alphabétisation.

17 ANNEXES

17.1 TABLEAU INDIQUANT LA DISTRIBUTION DES EFFECTIFS PAR SESSION :

CATEGORIE	EFFECTIFS DES ALPHABETISES PAR SESSION						
Année	07	08		09		010	TOTAL
Pré lancement	Octobre 06 à Septembre 07						
Sessions	Sept. 07 à Déc. 07	Janv. 08 à Août 08	Sept. 08 à Déc. 08	Janv. 09 à Août 09	Sept. 09 à Déc. 09	Janv. 010 à Août 010	
Alpha vidéo	400 000	600 000	400 000	600 000	400 000	600 000	3 000 000

A la fin de la campagne d’alphabétisation, on aura exécuté neuf (9) sessions avec un effectif de 300 000 à 400.000 personnes par session.

Environ 75.000 facilitateurs / facilitatrices seront formés pour l’alphabétisation télévisuelle. Toutefois il est à prévoir que dans la pratique cette quantité sera révisée à la baisse (pour la formation seulement). Car il peut se trouver qu’un facilitateur ou facilitatrice formé puisse participer à plusieurs sessions. Il ne sera pas nécessaire de lui faire recommencer la formation.

Il faudra encore former 6 superviseurs/formateurs de facilitateurs et facilitatrices par départements, 2 500 facilitateurs/facilitatrices pour un échantillon de 100 000 participants et participantes et 250 superviseurs sur le même échantillon.

Onze coordinations départementales seront organisées et placées. Il en sera de même pour 140 unités communales de pilotage.

Ces coordonnateurs travailleront dans 11 immeubles qu’il faudra louer, meubler et équiper. Acheter 30 voitures tout terrain et 49 motos.

17.2 STATISTIQUES

Répartition de la population de dix (10) ans et plus par groupe d'âges et sexes selon l'aptitude à lire et à écrire pour l'ensemble du pays.

Groupe Age	Population total			Sait lire et écrire			Ne sait pas lire et écrire		
	Garçon	Fille	Total	Garçon	Fille	Total	Garçon	Fille	Total
10-14	537,119	538,136	1,075,255	415,721	429,984	845,705	121,398	108,152	229,550
Total	537,119	538,136	1,075,255	415,721	429,984	845,705	121,398	108,152	229,550

Groupe Age	Population total			Sait lire et écrire			Ne sait pas lire et écrire		
	Garçon	Fille	Total	Garçon	Fille	Total	Garçon	Fille	Total
15-19	472,530	511,520	984,050	393,962	429,729	823,691	78,568	81,791	160,359
20-24	373,028	438,189	811,217	304,954	336,586	641,540	68,074	101,603	169,677
25-29	309,813	363,609	673,422	236,713	247,263	483,976	73,100	116,346	189,446
30-34	247,644	279,138	526,782	171,565	161,114	332,679	76,079	118,024	194,103
35-39	218,456	256,158	474,614	130,977	116,231	247,208	87,479	139,927	227,406
40-44	203,583	216,206	419,789	104,213	80,156	184,369	99,370	136,050	235,420
45-49	164,244	178,252	342,496	72,824	54,421	127,245	91,420	123,831	215,251
Total	1,989,298	2,243,072	4,232,370	1,415,208	1,425,500	2,840,708	574,090	817,572	1,391,662

Groupe Age	Population total			Sait lire et écrire			Ne sait pas lire et écrire		
	Garçon	Fille	Total	Garçon	Fille	Total	Garçon	Fille	Total
50-54	146,549	148,523	295,072	56,863	40,094	96,957	89,686	108,429	198,115
55-59	82,703	85,844	168,547	29,950	20,106	50,056	52,753	65,738	118,491
60-64	90,870	96,145	187,015	28,507	18,435	46,942	62,363	77,710	140,073
65-69	58,860	66,873	125,733	18,075	12,078	30,153	40,785	54,795	95,580
Total	378,982	397,385	776,367	133,395	90,713	224,108	245,587	306,672	552,259

SEKRETERI D ETA POU ALFABETIZASYON

Repatisyon analfabèt yo pa sèks e pa departman

Departman	Kte kay	Pop.	Pop. Resanse 13 zan ak plis			Pop. analfabèt 13 zan ak plis			% Pop. analfabèt 13zan-plis		
	vizite	resanse	Gason	Fi	Total	Gason	Fi	Total	Gason	Fi	Total
Nòdès	53960	313598	96695	115861	212556	43977	49984	93961	46.80%	53.20%	44.21%
Nòdwès	66222	403592	135429	131565	266994	57662	64185	121847	47.32%	52.68%	45.64%
Latibonit	184497	979842	324842	321696	646538	135157	172560	307717	43.92%	56.08%	47.59%
Sant	80680	371034	111697	118135	229832	59562	70890	130452	45.66%	54.34%	56.76%
Sidès	57742	315852	106225	107349	213574	53051	64030	117081	45.31%	54.69%	54.82%
Nò *		811467	265019	295393	560412	172262	192005	364267	47.29%	52.71%	65.00%
Lwès *		3060172	999427	1113974	2113401	649628	724083	1373711	47.29%	52.71%	65.00%
Sid	127228	810088	295328	267184	562512	135547	131408	266955	50.78%	49.22%	47.46%
Nip	48020	253580	88659	81284	169943	42665	45834	88499	48.21%	51.79%	52.08%
Grandans	75202	476465	165521	150152	315673	89261	88709	177970	50.16%	49.84%	56.38%
Total		7,795,690	2,588,842	2,702,593	5,291,435	1,438,772	1,603,688	3,042,460	47%	53%	57%

* Ankèt sa a te reyalize pandan ane 2000 la

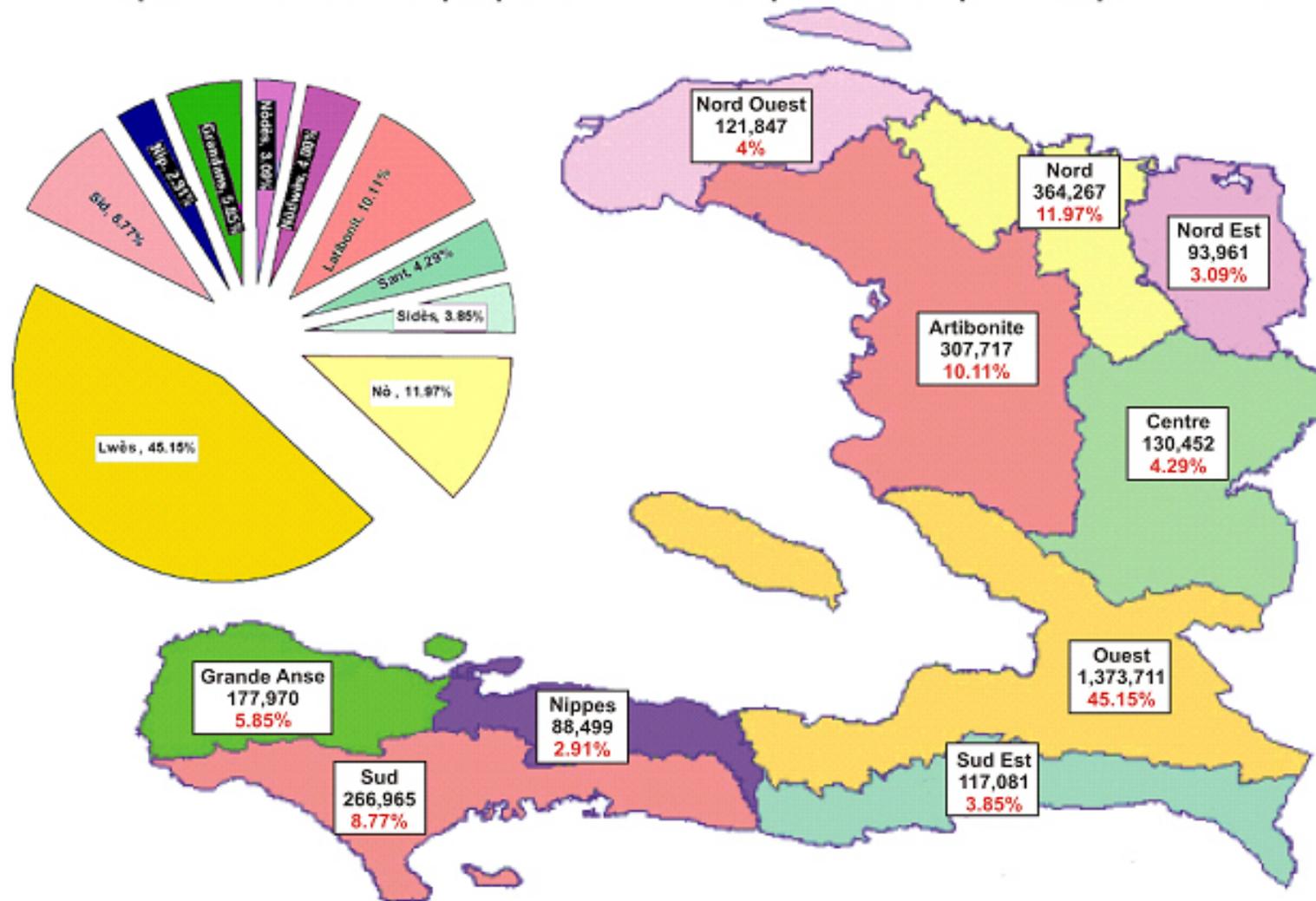
2000 anketé te fòme pou travay sa a te rive fèt nan 7 departman

Pa gen ankèt ki te fèt nan Lwès ak nan Nò. Pou departman sa yo se estimasyon nou fè sou done IHSI yo



17.3 GRAPHIQUES

Répartition de la population analphabète par département



17.4 BUDGET DETAILLE DU PROJET

SECRETARIERIE D'ETAT A L'ALPHABETISATION BUDGET DETAILLE DE LA CAMPAGNE NATIONALE D'ALPHABETISATION SUR 3 ANS

RUBRIQUES

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	TOTAL
1. SECRETAIRE D'ETAT				
2. PERSONNEL EXECUTIF NATIONAL				
2.1 Directeur/directrice générale	630,000.00	1,170,000.00	540,000.00	2,340,000.00
2.2 Administrateur/adm.	455,000.00	845,000.00	390,000.00	1,690,000.00
2.3 Auditeur interne	350,000.00	650,000.00	300,000.00	1,300,000.00
2.4 Chef comptable	350,000.00	650,000.00	300,000.00	1,300,000.00
2.5 Assistant-e chef comptable	245,000.00	455,000.00	210,000.00	910,000.00
2.6 Statisticien	280,000.00	520,000.00	240,000.00	1,040,000.00
2.7 Opérateur de base de données	280,000.00	520,000.00	240,000.00	1,040,000.00
2.8 Secrétaire administratif	280,000.00	520,000.00	240,000.00	1,040,000.00
2.9 Secrétaire	210,000.00	360,000.00	180,000.00	750,000.00
2.10 Superviseurs	3,850,000.00	7,150,000.00	3,300,000.00	14,300,000.00
2.11 Chauffeurs	90,000.00	180,000.00	90,000.00	360,000.00
2.12 Ménagère	28,000.00	52,000.00	24,000.00	104,000.00
2.13 Intendante	52,500.00	90,000.00	45,000.00	187,500.00
2.14 Technicien de maintenance	105,000.00	180,000.00	90,000.00	375,000.00
2.15 Messager	28,000.00	52,000.00	24,000.00	104,000.00

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	TOTAL
2.16 Sécurité	84,000.00	156,000.00	72,000.00	312,000.00
	7,317,500.00	13,550,000.00	6,285,000.00	27,152,500.00
3. PERSONNEL DES DEPARTEMENTS				
3.1 Directeurs départementaux	2,100,000.00	650,000.00	3,300,000.00	6,050,000.00
3.2 Coopérants Cubains	2,592,000.00	6,336,000.00	3,168,000.00	12,096,000.00
3.3 Formateurs/superviseurs départementaux	2,160,000.00	4,320,000.00	5,760,000.00	12,240,000.00
3.4 Comptables départementaux	975,000.00	2,145,000.00	1,650,000.00	4,770,000.00
3.5 Secrétaires départementaux	1,260,000.00	2,860,000.00	1,320,000.00	5,440,000.00
3.6 Superviseurs communaux	8,000,000.00	18,000,000.00	24,000,000.00	50,000,000.00
3.7 Facilitateurs/facilitatrices communaux	80,000,000.00	180,000,000.00	240,000,000.00	500,000,000.00
3.8 Chauffeur	720,000.00	2,145,000.00	540,000.00	3,405,000.00
3.9 Ménagère	78,000.00	286,000.00	132,000.00	496,000.00
3.10 Gardien	78,000.00	286,000.00	132,000.00	496,000.00
3.11 Technicien de maintenance	195,000.00	715,000.00	330,000.00	1,240,000.00
	98,158,000.00	217,743,000.00	280,332,000.00	596,233,000.00
4. FORMATION				
4.1 Renc. prépar. Des format. Sup. dép. (2 jours)	704,000.00	1,056,000.00	-	1,760,000.00
4.2 Form. Des format. Superviseurs dép. (2 jours)	66,000.00	43,200.00	43,200.00	152,400.00
4.3 Format. Membres unité de pilotage départ. (2jurs)	121,000.00	-	-	121,000.00
4.4 Formation facilitateurs/trices communaux (2jours)	30,000,000.00	20,000,000.00	12,500,000.00	62,500,000.00
4.5 Formation superv. Communaux	3,750,000.00	2,000,000.00	1,250,000.00	7,000,000.00
4.6 Formation unités de pilotage communales	1,938,600.00	1,872,000.00	78,000.00	3,888,600.00
	36,579,600.00	24,971,200.00	13,871,200.00	75,422,000.00

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	TOTAL
5. RESSOURCES PEDAGOGIQUES				
5.1 Guides du facilitateur	3,690,000.00	4,920,000.00	3,075,000.00	11,685,000.00
5.2 Livrets des participant-e-s	147,600,000.00	196,800,000.00	123,000,000.00	467,400,000.00
5.3 Crayons	10,800,000.00	14,400,000.00	9,000,000.00	34,200,000.00
5.4 Cassettes vidéo (65/centre)	639,600,000.00	852,800,000.00	533,000,000.00	2,025,400,000.00
5.5 Vidéo + Panneaux solaires + Batteries + Télé.	984,000,000.00	1,312,000,000.00	820,000,000.00	3,116,000,000.00
	1,785,690,000.00	2,380,920,000.00	1,488,075,000.00	5,654,685,000.00
6. RESSOURCES MATERIELLES				
6.1 Location d'immeubles				
6.1.1 Maison à P-au-P pour coopérants	1,476,000.00	1,968,000.00	984,000.00	4,428,000.00
6.1.2 Bureaux départementaux	6,750,000.00	19,800,000.00	9,900,000.00	36,450,000.00
6.1.3 Bureau pour la SEAEA (option achat)	92,271,180.00	-	-	92,271,180.00
6.2 Ameublement bureau SEA	500,000.00	-	-	500,000.00
6.3 Ameublement bureau exécutif national	150,000.00	-	-	150,000.00
6.4 Ameublement maisons départementales	112,500.00	-	-	112,500.00
6.5 Ameublement bureaux départementaux	440,000.00	-	-	440,000.00
6.6 Fourniture de bureau	330,000.00	220,000.00	220,000.00	770,000.00
6.7 Equipement informatique	550,000.00	220,000.00	220,000.00	990,000.00
6.8 Equipement électrique	1,862,666.67	220,000.00	110,000.00	2,192,666.67
6.9 Intranet	10,250,000.00	-	-	10,250,000.00
6.10 Logiciel de base de données	100,000.00	-	-	100,000.00
6.11 Abonnements internet	169,740.00	383,760.00	191,880.00	745,380.00
6.12 Installation d'équipement	540,000.00	220,000.00	110,000.00	870,000.00

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	TOTAL
6.13 Logistique 2 voitures et 4 motos	43,200,000.00	-	-	43,200,000.00
6.14 Entretien	2,448,000.00	6,912,000.00	3,456,000.00	12,816,000.00
6.10 Carburant	1,105,920.00	4,423,680.00	2,211,840.00	7,741,440.00
	162,256,006.67	34,367,440.00	17,403,720.00	214,027,166.67
7. DEPLACEMENTS EXTERNES ET INTERNES				
7.1 Voyages de recherche de fonds à l'extérieur	1,092,000.00	840,000.00	280,000.00	2,212,000.00
7.2 Per diem	3,024,000.00	3,024,000.00	1,008,000.00	7,056,000.00
7.3 Participation renc. internationales (2renc./3jrs/3pers.)	553,500.00	553,500.00	184,500.00	1,291,500.00
7.4. Per Diem	504,000.00	504,000.00	168,000.00	1,176,000.00
7.5 Déplacements pour identifier agents et sites	537,600.00	806,400.00	457,600.00	1,801,600.00
7.5.1 Missions intérieures Commission Nationale de pilotage	888,000.00	888,000.00	-	1,776,000.00
7.5.1 Déplacements cadres SEA	2,009,600.00	3,014,400.00	2,009,600.00	7,033,600.00
7.5.2 Déplacements cadres départementaux vers comm.	1,000,000.00	1,500,000.00	1,000,000.00	3,500,000.00
7.6 Déplacements format. De format. Sup.dép. pour rencm prép.	268,800.00	403,200.00	-	672,000.00
7.7 Déplacement pour format. Superviseurs dép.	24,000.00	36,000.00	24,000.00	84,000.00
7.8 Déplacement pour formation des facilitateurs/trices	108,000.00	162,000.00	108,000.00	378,000.00
7.9 Déplacement de facilitateurs communaux	2,000,000.00	3,000,000.00	2,000,000.00	7,000,000.00
7.10 Déplacement pour formation unités de pilotage départementales	299,200.00	108,800.00	-	408,000.00
7.11 Déplacement pour formation unités de pilotages communales	715,000.00	780,000.00	1,040,000.00	2,535,000.00
7.12 Déplacements de suivi SEA (2 vers chaque dép.)	246,400.00	358,400.00	134,400.00	739,200.00
7.13 Déplacements de suivi à l'intérieur des communes	286,000.00	312,000.00	156,000.00	754,000.00
	13,556,100.00	16,290,700.00	8,570,100.00	38,416,900.00

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	TOTAL
8. UNITES DE PILOTAGE DEPARTEMENTALES ET COMMUNALES	1,350,000.00	8,880,000.00	11,840,000.00	22,070,000.00
(compensation des frais de déplacement et de présence)				
9. SENSIBILISATION	6,000,000.00	5,000,000.00	5,000,000.00	16,000,000.00
10. SUIVI-EVALUATION				
10.1 Evaluation interne	1,200,000.00	3,600,000.00	4,800,000.00	9,600,000.00
10.2 Evaluation indépendante	1,025,000.00	1,025,000.00	1,025,000.00	3,075,000.00
	2,225,000.00	4,625,000.00	5,825,000.00	12,675,000.00
11. VERIFICATION EXTERNE	1,025,000.00	1,025,000.00	1,025,000.00	3,075,000.00
12. CERTIFICATION DES BENEFICIAIRES	400,000.00	1,600,000.00	1,000,000.00	3,000,000.00
13. BADGES	3,000,000.00	4,000,000.00	2,500,000.00	9,500,000.00
TOTAL GENERAL	2,117,557,206.67	2,712,972,340.00	1,841,727,020.00	6,672,256,566.67
IMPREVUS 10 %	211,755,720.67	271,297,234.00	184,172,702.00	667,225,656.67
TOTAL GENER. + IMPREVUS	2,329,312,927.33	2,984,269,574.00	2,025,899,722.00	7,339,482,223.33
RATIO PAR BENEFICIAIRE (en gourdes)				2,446.49
TOTAL EN DOLLARS AMERICAINS				\$183,487,055.58
RATIO EN DOLLARS AMERICAINS				\$61.16

17.5 SIGLES

AECI	Agence Espagnole de Coopération Internationale
BNA	Bureau National d'Alphabétisation
CD	Coordinations Départementales
CNPAF	Comité National de Pilotage et d'Appui Financier
DGEA	Direction Générale de l'Éducation des Adultes
DNC	Direction Nationale de la Campagne
EPT	Education pour Tous.
IHSI	Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique.
LIFE	Literacy Initiative for Empowerment
MENFP	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
ONAAC	Office National l'Alphabétisation et d'Action Communautaire Mission Alpha
ONECA	Office National d'Action Communautaire et d'Alphabétisation.
ONPEP	Office National pour la Participation à l'Éducation Communautaire
SC	Superviseurs Communautaires
SEA	Secrétairerie d'Etat à l'Alphabétisation
SFC	Superviseurs Formateurs Communautaire
SFD	Superviseurs Formateurs Départementaux
UCOP	Unité Communale Opérationnelle de Pilotage
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization